



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 08/2025

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 janvier 2025

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 13 mars 2025

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2025-63 du 23 janvier 2025 portant adhésion de nouveaux établissements- composantes à l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et modifiant ses statuts ;

Vu les statuts modifiés de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur modifiés de l'Université Paris sciences et lettres ;

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve le compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 21 janvier 2025 ci-après annexé.

36 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention,

Le Président
Professeur El Mouhoub Mouhoud

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris

Compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL Mardi 21 janvier 2025

Le Président souhaite la bienvenue aux administratrices et administrateurs et leur adresse ses meilleurs vœux.

Concernant les pouvoirs et procurations, il est à noter que :

- Le CNRS est représenté par Christophe GIRAUD
- L'Inserm est représenté par Hélène MAURY
- MINES Paris-PSL est représenté par Eric WEILAND

- Jean ABOUDARHAM détient les procurations de Maxime CHUPIN et de Samuel PINAUD
- Michelle BUBENICEK détient la procuration d'Astrid NIVARD
- Fabienne CASOLI détient la procuration de Coralie CHEVALLIER
- Vincent CROQUETTE détient la procuration de Marie-Christine LEMARDELEY
- Cédric DALMASSO détient la procuration de Cécile FALCON
- Michel HOCHMANN détient la procuration de Thomas ROMER
- Elisabeth MASSONI détient la procuration de Thierry WIRTH
- Frédéric WORMS détient les procurations d'Eric FLEURY et de Sandrine TREINER
- El Mouhoub MOUHOUD détient les procurations de Jean-Philippe THIELLAY et de Sandy OUVRIER

Le quorum est atteint.

Présents avec voix délibérative

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| - ABOUDARHAM Jean | Observatoire de Paris – PSL |
| - BEYLAT Jean-Luc | Nokia Bell Labs France |
| - BOUCHARD Bruno | Dauphine – PSL |
| - BUBENICEK Michelle | ENC – PSL |
| - CASOLI Fabienne | Observatoire de Paris – PSL |
| - CROQUETTE Vincent | ESPCI – PSL |
| - DALMASSO Cédric | MINES Paris – PSL |
| - EL MOUHOUD Mouhoub | PSL |
| - GIRAUD Christophe | CNRS |
| - HOCHMANN Michel | EPHE – PSL |
| - KORBER Alexandre | ENS – PSL |
| - LARTIGAU Jérôme | INSP |
| - LERMINIAUX Christian | ENSCP – PSL |
| - MASCARO Océane | ENS – PSL |
| - MASSONI-CAUSSE Elisabeth | MINES Paris – PSL |
| - ROUSSET Denis | EPHE – PSL |
| - SZPINER Alexandre | CR IDF |
| - VIEIRA Nathalie | PSL |
| - WORMS Frédéric | ENS – PSL |
| - WEILAND Éric | MINES Paris – PSL |

Présents avec voix consultative :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| - CATALA Claude | Sénat académique |
| - COSTE CERDAN Nathalie | La Fémis |
| - FABRE Alexia | Beaux-Arts de Paris |
| - LOUSSOUARN Jérémie | Rectorat de Paris |

Étaient également présents :

- BENOIT-MOREAU Florence
- BUGÉ Éric
- BUSTANOBY Viviane
- CANTOURNET Sabine
- CHEVALIER-DELAHAIS Marine
- CHRISTOPHE Anne
- DEMOULIN Sandra
- DENIS REMIS Cédric
- HEURLEY Jennifer
- LEFEBVRE Lionel
- MANGANO Hélène
- ROLLAND Jean-Brice
- RYL Isabelle
- SCHWARTZ Antoine

I. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 17 DÉCEMBRE 2024

Revenant sur la séance du 17 décembre, le président regrette que des photographies aient été prises et des films réalisés au sein du conseil d'administration, y compris par certains administrateurs.

Il invite aux remarques sur ce compte rendu de séance.

Un élu regrette que l'interruption n'ait pas l'objet d'une retranscription. Aussi, propose-t-il, entre les deux derniers paragraphes de la partie introductive, l'ajout de la phrase suivante : « *Il est convenu de mettre à l'ordre du jour du prochain CA de janvier la question des partenariats avec les universités israéliennes* ».

Le Président rappelle qu'il n'était pas présent à ce moment de la séance. Il n'est pas opposé à faire figurer cette mention, dans la mesure où elle a bien été prononcée en séance.

Un administrateur indique qu'il n'était pas certain de la validité de la demande, d'où sa non-prise en compte à date.

Le même élu convient qu'il n'y a pas été procédé, mais les propos ont bien été tenus. Le Président déclare que si ces paroles ont été prononcées, elles sont fondées à figurer au sein du PV de la séance. Quant à la mise à l'ordre du jour du point évoqué, c'est une autre question.

Le même élu entend qu'avec les vacances de Noël, il n'était pas possible de mettre ce point à l'ordre du jour de cette séance. Il souhaite qu'il soit rendu compte des propos prononcés.

Bien que le point n'ait pas fait l'objet d'une demande d'ajout à l'ordre du jour, le Président rappelle cependant la position très claire de PSL, soutenue et confirmée à plusieurs reprises par le Directoire.

PSL revendique une solidarité totale et effective avec tous les étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, réfugiés ou exilés, des zones en conflit.

L'établissement observe une neutralité géopolitique stricte : il est hors de question de boycotter telle ou telle université.

Conformément à la loi, il est possible de demander les conventions de partenariats institutionnels aux chefs d'établissement concernés. Cette possibilité n'est pas ouverte pour les conventions de partenariat signées non par un chef d'établissement, mais par un chercheur : ces dernières relèvent en effet de la liberté académique.

Une élue juge le compte-rendu lapidaire sur un certain nombre d'interventions. Elle rappelle notamment, lorsqu'elle-même et un autre élu sont allés discuter avec les étudiants, qu'il était convenu d'examiner tous les partenariats. Cette proposition avait été transmise aux étudiants, qui l'avaient acceptée. Aussi suggère-t-elle d'inclure deux mentions supplémentaires au verbatim. D'abord, après l'interruption, et après la mention : « *un administrateur propose la méthode suivante* » : « *un ou des élus de l'établissement PSL vont discuter avec le collectif. Les directeurs d'établissement acceptent de s'engager à étudier et faire connaître les partenariats de leurs établissements avec les universités israéliennes, afin de répondre à une partie des demandes du comité* ». Ensuite, au lieu de la mention « *l'élu annonce que les étudiants sont d'accord pour que chaque établissement regarde ses partenariats* », elle suggère la formulation suivante : « *L'élu annonce que les étudiants acceptent la proposition. Chaque établissement recense et communique ses partenariats* ».

Une administratrice relève que le verbe utilisé dans le compte-rendu, i. e. « *regarder* », peut laisser penser qu'on va analyser les conventions et décider de leur éventuel maintien. Ce n'est pas ce qui a été proposé : il a été seulement question de communiquer les partenariats, mais non de les réexaminer.

La même élue juge important que ce qui a été dit figure au compte rendu.

Le Président réaffirme la position de PSL. Il souhaite que le compte-rendu tienne compte des corrections discutées en séance.

En l'absence d'autres remarques, il soumet le compte-rendu au vote.

Le compte-rendu du CA du 17 décembre est validé à l'unanimité.

II. Validation du vote électronique du 18 décembre 2024

Le Président invite les administratrices et administrateurs à formuler des remarques à propos de ce vote électronique. En l'absence de remarques, il soumet le point au vote.

Le compte rendu du vote électronique du 18 décembre est validé à l'unanimité.

III. Points délibératifs

A. Gouvernance

- **A.1 Approbation des candidatures aux vice-présidences recherche, science et société ; formation et égalité des chances ; relations internationales ; Intelligence artificielle ; vie étudiante et responsabilité sociale ; développement, innovation et entrepreneuriat.**

Avant de laisser la parole à Anne CHRISTOPHE, le Président tient à formuler quelques remarques préliminaires. La raison pour laquelle les membres de l'instance n'ont reçu qu'un seul CV procède de la volonté d'ouvrir une période de transition d'ici les élections du collège 2 du CA de mai. Le Président souhaite en effet se donner du temps pour poser un diagnostic sur le fonctionnement du Comex et repenser le périmètre des vice-présidences, créer le cas échéant de nouvelles vice-présidences ou des délégués aux vice-présidences, notamment dans le domaine de la recherche.

Ainsi, d'ici les prochaines élections, il propose de reconduire les vice-présidences actuelles à l'identique : mêmes personnes, mêmes portefeuilles, à l'exception de la vice-présidente vie étudiante et responsabilité sociale, Florence BENOIT-MOREAU, qui exercera ses fonctions à 50 % dans la mesure où elle est devenue vice-présidente RH de Dauphine-PSL.

Il s'agit donc de renouveler :

- Florence BENOIT-MOREAU à la vice-présidence vie étudiante et responsabilité sociale
- Sabine CANTOURNET à la vice-présidence formation et égalité des chances
- Cédric DENIS-RÉMIS à la vice-présidence développement, entrepreneuriat et innovation
- Jennifer HEURLEY à la vice-présidence relations internationales
- Isabelle RYL à la vice-présidence intelligence artificielle

Un élu revient sur la formulation de l'ordre du jour. Il est question d'approbation des candidatures. Il souhaite donc savoir s'il s'agit de voter sur les postes ou sur les candidatures.

Le Président confirme que le vote porte sur les candidatures et non sur les périmètres. En revanche, il précise qu'au mois de mai prochain, dans la limite de la parution effective du décret correspondant, il entend proposer une nouvelle architecture de ces périmètres.

Un administrateur confirme que l'on vote bien sur les nominations en tant que telles.

Une élue rappelle la remarque qu'elle avait formulée lors de la précédente séance, et déplore l'absence de vice-présidence dédiée à la transition écologique. Le Président rappelle son engagement dans le domaine (il est à l'origine de la création du Conseil

environnemental et social au sein de l'Université Dauphine) et assure que le sujet sera bien pris en compte dans la nouvelle composition.

Il présente Madame Anne CHRISTOPHE, directrice de recherche CNRS et, actuellement, directrice adjointe sciences de l'ENS-PSL. Membre du comité de recherche depuis de nombreuses années, Anne CHRISTOPHE connaît parfaitement les enjeux de la recherche à PSL et a considérablement œuvré à la structuration de ce domaine. Sur les six derniers mois, elle a été très active au sein du bureau de la recherche. Il l'invite à se présenter.

Anne CHRISTOPHE se présente. Actuellement directrice adjointe sciences à l'ENS-PSL, elle a pris ses fonctions en septembre 2019, juste avant le Covid. Elle connaît donc bien un grand nombre des projets portés par l'Université PSL en tant que membre actif du comité recherche. Ce titre devrait lui faciliter sa prise de fonction dans cette période de transition.

Elle est également directrice de recherche au CNRS, avec pour spécialité les sciences cognitives et l'acquisition du langage chez les très jeunes enfants. Elle a été auparavant directrice d'unité à l'École normale pendant une dizaine d'années, après avoir fait une thèse de doctorat à l'EHESS et étudié à l'école Polytechnique.

Le rôle de la vice-présidence consiste à faciliter et à mettre en valeur la recherche qui s'effectue dans les établissements, à créer des synergies, à favoriser la recherche à risque – point du projet présidentiel –, à mener ensemble des projets qui n'auraient pas été possibles chacun dans son coin, avec un bonus sur l'innovation. Elle prend pour exemple l'ESPCI Paris-PSL, qui a fait bénéficier les autres établissements de son expertise et favoriser ainsi le développement de l'innovation chez eux.

De grands chantiers sont actuellement sur la table. L'organisation de la recherche à PSL s'articule autour de deux grands axes : les programmes gradués et les grands programmes.

S'agissant des programmes gradués, le chantier immédiat porte sur la préparation de l'évaluation à mi-parcours de septembre. Ces programmes sont principalement disciplinaires, quelques-uns interdisciplinaires, quasiment tous inter-établissement. Ils couvrent l'ensemble de la recherche et de la formation graduée de l'université. L'appel à projets SFRI, rédigé en 2020, arrive à mi-parcours en septembre 2025. Il s'agit maintenant de retravailler le périmètre des programmes gradués, en réponse aux conseils donnés par le Conseil d'orientation stratégique de l'Université PSL qui les a évalués, d'attribuer les budgets pour le dernier triennal du programme, selon un processus déjà lancé par le comité recherche. À plus long terme, il s'agit de pérenniser les actions phares des PGs. Ce travail concerne le budget récurrent, ainsi que les PhD Tracks, dont l'effet est très favorable en termes de visibilité et d'attractivité, mais aussi en termes de qualité des recrutements. Il conviendra enfin d'animer la communauté des porteuses et porteurs des PGs et favoriser l'échange de bonnes pratiques.

Les grands programmes de recherche ont été lancés grâce à l'argent en provenance des Labex, terminés fin 2024. L'idée a été de lancer un appel bottom up, où les communautés devaient proposer de grands programmes de recherche, sous des formats différents, empreints d'innovations en recherche et inter établissements.

Chaque projet déposé a été évalué par des experts internationaux, puis une pré sélection a été opérée par le comité recherche, validée par le directoire. Le chantier immédiat porte sur le fonctionnement des grands programmes, qui doit permettre davantage de fluidité dans les échanges. Loin du reporting lourd exigé par des entités extérieures, il s'agit de mettre en place un reporting scientifique de très bonne qualité, à savoir quelles actions ont été lancées, quel est le coût et quels en sont les impacts en termes scientifiques, de coopération ou de nouvelles synergies entre établissements. Le grand programme sur le développement et l'immunologie permet, par exemple, à des équipes travaillant jusqu'ici dans leur établissement d'être plus visibles ensemble et de mener des opérations spécifiques grâce au soutien financier du programme. Le reporting strictement comptable doit quant à lui permettre de vérifier que l'argent a bien été dépensé là où il était prévu.

Un autre chantier, moins urgent, mais tout aussi important, est de rendre visible l'ensemble de la recherche de PSL. Le site de l'Université PSL ne tient compte pour lors que des programmes gradués et des PhD Tracks ; la recherche est à peu près invisible : il faut aller sur le site de chaque établissement pour la trouver. Il faut une vision d'ensemble. Les grands programmes vont en partie répondre à cette problématique, mais il s'agit bien de rendre compte de l'ensemble de la recherche.

Le dernier chantier porte sur les liens avec les organismes nationaux de recherche, qui pèsent très lourd pour les chercheuses et les chercheurs de l'Université PSL. Il s'agit de la convention de site avec le CNRS, INRIA et Inserm.

En conclusion, Anne CHRISTOPHE rappelle que PSL est un objet magnifique qui a déjà réussi à accomplir des projets qu'aucun établissement n'aurait pu mener isolément. Elle se réjouit de rejoindre l'équipe.

Le Président la remercie et se félicite de pouvoir compter sur une vice-présidente riche d'une expérience concrète des projets de l'Université. PSL repose de fait sur un modèle de gouvernance idiosyncrasique, qui n'est ni transférable, ni copiable. Bien en connaître les processus, dans cette période de consolidation qu'il appelle de ses vœux, est particulièrement important. S'agissant des grands programmes et de la recherche en général, il partage le constat d'Anne CHRISTOPHE sur l'absence de visibilité des compétences en recherche de l'Université PSL. Une opération de communication auprès des communautés de PSL à propos des 14 programmes gradués sera organisée via un webinaire destiné, tous les quinze jours, à exposer deux à trois programmes à toute la communauté.

A l'élue qui a rappelé les enjeux de la transition écologique, il rappelle l'existence du grand programme de recherche Terrae, qui réunit les sciences de l'homme et de la société (économie, sociologie, droit) et les Sciences expérimentales sur des sujets environnementaux.

Il suggère aux administrateurs et administratrices de lire la note des chercheurs de l'Institut des politiques publiques qui établit l'impact positif des Labex sur la recherche et développement, notamment du privé. Il y a vraiment matière à défendre la recherche de PSL, dont l'impact social est extrêmement fort, non seulement sur le périmètre de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais également sur la compétitivité du pays.

Le président invite les membres du conseil d'administration à interroger Anne CHRISTOPHE.

Un élu revient sur la valorisation de la recherche à risque. Si l'idée est excellente, elle ne sera pas facile à mettre en œuvre. Il interroge Mme CHRISTOPHE quant à la manière dont elle envisage de s'y prendre.

Anne CHRISTOPHE répond qu'une partie relève des grands programmes. Ceux-ci sont fléchés sur une thématique générale, dans l'idée de mettre en place un collectif de travail pour étudier certaines questions.

Un élu note que PSL a la particularité d'agréger plein de disciplines. S'agissant de la recherche interdisciplinaire « en » et « sur » l'art, il demande comment PSL compte promouvoir des programmes très identitaires pour PSL, bien qu'ils puissent paraître, vus de l'extérieur, comme un Arlequin.

Il l'interroge ensuite sur son approche de la recherche dite à double impact, à savoir à la fois des résultats scientifiques et une volonté de transformation des pratiques sociales, quelle qu'en soit la coloration (environnement, enjeux sociaux).

Anne CHRISTOPHE avoue sa mauvaise maîtrise à date des sujets relatifs à l'art. L'impact sociétal, quant à lui, est particulièrement important. De plus en plus de chercheuses et chercheurs œuvrent dans ce domaine. Elle souhaite les aider dans leur démarche. Il s'agissait d'un critère des grands programmes. Les chercheuses et chercheurs ont de plus en plus envie de rentrer dans le concret. Le programme Terrae est particulièrement important à cet effet, avec un fonctionnement assez différent de la pratique habituelle. Ainsi, des hotspots ont été retenus. Il s'agit de partir d'un problème et de réunir toutes les disciplines qui permettront de le résoudre. En effet, il ne suffit pas d'identifier une solution technologique pour aider à déployer de meilleures sources d'énergie ; encore faut-il que cela soit intégré dans un ensemble. Elle prend l'exemple de l'hydrogène, qui s'inscrit comme une des alternatives au pétrole. Mais, cela pose la question de la quantité nécessaire à trouver pour remplacer totalement le pétrole, de la manière de le fabriquer, des risques associés pour l'environnement, etc. Tous les niveaux sont concernés. S'il est souhaitable de définir une très bonne nouvelle politique publique qui permettrait de changer les pratiques, encore faut-il qu'elle soit adoptée par les communautés. De même, si l'on prend l'agriculture, il apparaîtrait utile de lancer une analyse sociologique pour bien identifier l'état d'esprit des professionnels du secteur quant aux techniques actuelles, leur niveau d'information en la matière, les freins auxquels ils se trouvent confrontés et les solutions qui pourraient leur être proposées.

Une élue la remercie et aborde les conventions de sites. Elle souhaite savoir si les réflexions relatives aux tutelles des UMR vont rentrer dans les réflexions en la matière. Anne CHRISTOPHE acquiesce. La convention de site avec le CNRS est en cours de discussions. Le comité recherche et la vice-présidence recherche sont pleinement intégrés aux débats. L'objectif est d'examiner la situation de chaque UMR.

Un élu l'interroge ensuite à propos des spécificités de la recherche littéraire, également au cœur de PSL. Il imagine l'opportunité notamment de distinguer les sciences sociales et les sciences humaines, en termes de méthodes et de moyens.

Anne CHRISTOPHE rappelle qu'elle vient de l'ENS-PSL, qui dispose d'une école Lettres et d'une école Sciences. Elle avait en charge l'école Sciences, mais elle dispose tout de même d'une grande vision de l'ensemble des disciplines existantes et des spécificités associées. Dans les disciplines littéraires, il existe déjà tout un historique et des méthodes d'évaluation. C'est beaucoup plus nouveau sur la recherche en art et cette question sera plus difficile à aborder.

Le Président revient à la question d'un élu s'agissant de la recherche en art. Deux représentants sont ici présents, dont Alexia FABRE et Nathalie COSTE CERDAN, mais l'ENSAD, le CNSAD et Malaquais sont déjà composantes. PSL est la seule université à avoir des écoles d'art en son sein. À l'image de ce qui se fait au rugby, il souhaite transformer l'essai. Il s'agit de faire émerger une recherche en art, qui existe déjà, mais qui nécessite d'être encore davantage structurée à l'échelle nationale, voire internationale. En outre, il invite à ne pas confondre la recherche en art et la recherche sur l'art. La première doit venir des communautés, des communautés d'artistes, qu'ils relèvent d'un établissement ou d'un autre. C'est un peu la logique de PSL : aider les communautés à féconder ce qu'elles font déjà, à accumuler les travaux et à faire émerger une musique commune.

Deux outils existent à cet effet. Au niveau recherche, il s'agit des thèses SACRe, qu'il faudra approfondir et qui doivent vraiment être centrées sur l'art et la recherche en art ; en parallèle, les thèses binomées, initiées à Dauphine, consistent à financer sur un même sujet deux thèses relevant de deux domaines scientifiques, de sorte que l'interdisciplinarité soit prise en charge par l'institution et non par le doctorant. PSL va donc contribuer, par des thèses binomées, au rapprochement entre Arts et Sciences, Arts et Lettres, Arts et Histoire.

Il faudra également réfléchir à des indicateurs de mesure et d'évaluation et déployer une démarche d'*advocacy* auprès des classements internationaux pour qu'ils intègrent la question de l'art, actuel angle mort.

L'idée est aussi de créer chaque fois des formations de haut niveau supplémentaires, qui ne se substituent pas à ce que proposent déjà les écoles d'art ou les établissements. Il évoque la création de la Paris School of Arts, pendant de la Paris School of Artificial Intelligence et de la PSL School of Ingeniering. Cette dernière se fait d'emblée à l'international avec l'université Rice et ce nouvel objet n'est pas substituable, mais s'assoit sur les compétences des trois écoles d'ingénieurs, qui ont voulu se mettre ensemble pour créer cette école et le bachelor associé, qui va recruter d'emblée à l'international, avec un modèle économique spécifique. Cette school n'entre pas en concurrence avec ce que font les écoles de manière individuelle, mais au contraire, se fonde sur ce que tous proposent.

Le souhait est de proposer aux tutelles de PSL un grand laboratoire de recherche qui structure l'art en France et en Europe. Il souhaite y mettre les moyens. Anne CHRISTOPHE n'y parviendra pas seule ; des spécialistes devront l'y aider. Il en va de même des Humanités. C'est pourquoi une vice-présidence déléguée auprès de la VP Recherche sera proposée dans le domaine des arts et des Humanités.

Le Président souligne l'importance de ces discussions en conseil d'administration. Il appelle de ses vœux que les administratrices et administrateurs soient porteurs de

propositions et de critiques sur les projets. Il invite les élus qui représentent des établissements d'art composantes à prendre la parole.

Alexia FABRE le remercie et rappelle que le bureau SACRe est probablement un lieu idéal pour repenser les différentes formes et les enjeux de la recherche en Art qui sont en cours de définition au quotidien dans les écoles. L'histoire de l'art est un composant de l'art, c'est le socle de son devenir. Elle sera particulièrement heureuse de participer à la réflexion sur la façon de définir ensemble ces recherches.

Nathalie COSTE CERDAN rappelle que la Fémis s'était déjà associée à l'Observatoire de Paris en travaillant avec des astrophysiciens pour permettre à des étudiants en décor à la Fémis de visualiser et de rendre sensibles les algorithmes que représentent ces exoplanètes. C'était un moment d'interdisciplinarité très fort, emblématique de la place que PSL est légitime à occuper en vue d'une meilleure compréhension du monde et de ses changements.

Alexia FABRE ajoute que les artistes sont très friands de ces rencontres avec d'autres disciplines. Elle fait part notamment de projets entre les Beaux-Arts et le C2RMF, et son accélérateur de particules. Ces thèses binomées sont autant de nouveaux champs des possibles particulièrement intéressants.

Le Président rappelle que ce chantier n'obtiendra pas tout de suite des résultats. La Paris School of Art doit s'appuyer sur les pratiques des établissements. Il ne s'agit pas de changer les méthodes de recrutement de chacun des établissements d'art, de même qu'on ne change pas les méthodes de recrutement de Chimie, des Mines ou d'ESPCI. Mais, en créant un bachelor, une licence ou un master, on peut avoir des combinaisons avec les autres bachelors. Ainsi, le bachelor of IA pourrait avoir pour mineure ou pour majeure des blocs d'art et inversement. Les trois ou quatre grandes écoles qui vont être créées pour la plupart dès la rentrée prochaine, permettront de développer ces ponts. Il y voit la vraie valeur ajoutée de PSL, comme un ensemble qui articule des initiatives, des chercheurs et des formations, et qui aide à les mettre en musique.

Un administrateur témoigne de l'implication très forte d'Anne CHRISTOPHE au sein du comité recherche. Il soutient de ce fait sa candidature, gage de coordination efficace et de synergies renforcées. C'est un grand atout pour la candidate d'avoir géré des programmes en lien avec PSL au sein d'un établissement. Elle est notamment en mesure de déployer des process plus légers possibles, à la fois pour les établissements et pour PSL.

Un administrateur indique qu'Anne CHRISTOPHE est très respectueuse des spécificités de chaque discipline. La dynamique en cours est l'occasion de montrer que dans tous les domaines, il existe des points communs très forts, mais aussi des perspectives de collaboration importantes et une méthode soucieuse de simplification administrative.

En l'absence d'autres demandes de parole, le Président remercie Costantino CRETON qui a assuré l'intérim. Il propose de passer au vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant : 30 voix pour et 2 abstentions. Anne CHRISTOPHE est nommée vice-présidente recherche de PSL.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret sur la reconduction de l'équipe des vice-présidents. L'équipe de vice-présidence est reconduite avec 30 voix pour et 2 abstentions.

➤ **A.2. Modifications du règlement intérieur**

Le Président présente Éric BUGE, maître des requêtes au Conseil d'État, qui, depuis plusieurs mois, apporte un précieux secours à PSL dans la modification des textes réglementaires faisant suite à l'intégration de deux nouveaux établissements-composantes, l'École nationale supérieure des Arts décoratifs et l'École nationale supérieure de Paris-Malaquais. Il l'en remercie et lui cède la parole.

Éric BUGE rappelle que le projet de décret a pour visée d'inclure deux nouveaux établissements-composantes au sein de l'Université PSL. Le texte a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'État (CE) au mois de décembre. L'institution l'a validé tel qu'il lui était soumis et tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration de l'Université PSL à l'automne dernier. Ce projet introduit un certain nombre de modifications au sein des statuts, la principale étant l'introduction de nouveaux établissements-composantes, objet principal du décret. Il a également introduit une modification des règles de fonctionnement de l'Université PSL.

C'est la première fois que le CE s'est penché sur la modification des statuts d'un établissement déjà sorti de l'EPE. La question était de savoir s'il était possible de conserver une partie de la souplesse issue de l'ordonnance de 2018, quand bien même l'établissement public était devenu un EPSCP sous la forme d'un Grand établissement. Le Conseil d'État a répondu par l'affirmative, considérant que jusqu'à la fin de la durée de validité de l'ordonnance de 2018, c'est-à-dire 2028, PSL peut conserver la souplesse permise par cette même ordonnance. Au-delà de 2028, l'intervention du législateur sera nécessaire pour introduire dans le statut des Grands établissements du Code de l'Éducation tout ou partie de la souplesse de l'ordonnance de 2018.

Cette prise de position de principe conforte la démarche de PSL et lui permet d'envisager de nouveaux assouplissements si nécessaire.

Le décret, validé par le Conseil d'État, est en cours de signature par les différents ministres concernés, puis sera publié dans les jours ou semaines à venir. Cette publication conditionne la possibilité d'organiser les nouvelles élections pour la nomination du futur conseil d'administration, objet de la modification du règlement intérieur (RI) soumise aujourd'hui au vote.

La modification du règlement intérieur de PSL s'effectue en cohérence avec le projet de décret. Deux options se présentaient. La première consistait à rénover en profondeur le RI et l'adapter à toutes les modifications introduites par le décret. Compte tenu du calendrier, d'une part, et de l'urgence à organiser les élections, d'autre part, ce n'est pas l'option qui a été retenue à ce stade. Une deuxième option est proposée aujourd'hui, qui consiste à se concentrer sur les modifications nécessaires à

l'organisation des élections. Le travail de refonte intégral interviendra dans un second temps.

A cet effet, la principale modification porte sur l'autorisation donnée aux étudiants directement inscrits à PSL – et non dans un établissement-composante – de prendre part aux élections des représentants étudiants du conseil d'administration de PSL. Il s'agit pour ces étudiants d'élire leurs grands électeurs qui éliront, avec ceux des établissements-composantes, les représentants du sous-collège 4 du collège 2 du conseil d'administration de l'Université PSL.

La proposition formulée aujourd'hui comprend un certain nombre de paramètres. Le premier consiste à savoir combien de représentants des étudiants de PSL propres à PSL prendront part à ce scrutin. Il est proposé de prévoir la désignation de trois étudiants représentant des étudiants propres à PSL, qui ne sont pas dans les établissements-composantes, ce qui permet de correspondre au ratio que l'on a pu observer au sein des établissements-composantes entre le nombre d'étudiants des établissements-composantes et le nombre de représentants qui prennent part au scrutin des représentants au conseil d'administration.

Par ailleurs, pour ne pas avoir à remodifier périodiquement le règlement intérieur, il est prévu que chaque fois qu'une tranche de 2 000 étudiants sera franchie, dans l'hypothèse où PSL, en tant qu'établissement propre, aurait 2 000 étudiants hors établissement-composante, il puisse y avoir un représentant étudiant supplémentaire, et ainsi de suite, par tranche de 2 000. Ce premier élément est soumis à la décision du conseil d'administration de ce jour.

Le deuxième paramètre correspond au mode de scrutin. Est proposé un scrutin proportionnel de liste au plus fort reste.

Le troisième élément est tout aussi classique. Il concerne l'exigence de parité dans la composition des listes, pour l'ensemble des scrutins au sein de l'Université PSL.

Par rapport aux éléments présentés en Directoire, Éric BUGÉ signale deux ajustements de forme. D'une part, l'adaptation des délais d'affichage des listes électorales et de présentation des candidatures sont un peu réduits par rapport aux délais de droit commun, en raison de l'urgence, ainsi que du faible nombre de votants étudiants au sein de PSL, ce qui justifie également un ajustement des délais ; d'autre part, la réponse au Code de l'éducation en ce qui concerne les voies et les délais de recours, via un renvoi au droit commun à ce propos.

Ce règlement intérieur dans sa version modifiée ne pourra entrer en vigueur qu'à partir du moment où le décret statutaire de PSL sera publié. Il est fait application d'une procédure de désignation des étudiants de PSL pour prendre part à la désignation des représentants des étudiants au conseil d'administration de PSL dans le règlement intérieur. Mais, la procédure de principe est prévue par les statuts. L'entrée en vigueur des deux textes a donc vocation à être conjointe et à permettre les élections au printemps.

Une personnalité qualifiée demande ce qu'il en serait si un établissement, une école, une université souhaitait rejoindre PSL après 2028.

Éric BUGÉ indique qu'il est possible aujourd'hui d'intégrer de nouveaux établissements-composantes, parce que la souplesse introduite par l'ordonnance est maintenue jusqu'en 2028. Ensuite, soit rien ne change dans le cadre juridique et il semblera difficile de continuer à introduire de nouveaux établissements-composantes,

soit le législateur intervient, ne serait-ce que par une petite modification au statut des grands établissements, pour permettre la poursuite de telles intégrations.

La même personnalité qualifiée estime que PSL ne pourra pas solliciter le législateur à chaque cas qui se présentera.

Éric BUGE en convient. Le législateur n'a pas vocation à valider l'intégration de chaque établissement-composante, mais uniquement à décider que la souplesse de l'ordonnance continue de prévaloir. Cela concernerait PSL, mais également les autres établissements publics expérimentaux pérennisés sous forme de grand établissement.

Un élu veut savoir ce qu'il adviendrait si l'on validait actuellement des dispositions dérogatoires au Code de l'éducation qui ne seraient plus légales à partir de 2028.

Éric BUGE indique que le Conseil d'État a stipulé qu'à compter de 2028, on ne pourrait plus déroger davantage qu'on ne le fait actuellement. Pour autant, dans le premier paragraphe de son raisonnement, le Conseil d'État affirme que la pérennisation n'a pas vocation à remettre en cause l'acquis. De fait, toute la construction de PSL perdurera, que le législateur intervienne ou pas. Ce que le CE indique, c'est que PSL ne pourra plus déroger davantage à l'issue de l'échéance, s'il n'y a pas évolution du Code de l'éducation.

Une élue souhaite connaître les principales dérogations envisagées. Elle se félicite de l'adoption desdites modifications, que les étudiants portaient depuis assez longtemps, notamment au sein de la représentation des étudiants de PSL même. Elle veut savoir si la nomination de trois représentants sera mutualisée au niveau des CPES et de la licence SMD. Ensuite, dans la formulation du règlement intérieur, beaucoup de mentions ont été rayées. Notamment, elle a le sentiment que c'est le cas de la question de l'alternance de genre relative aux candidatures qui est reconduite pour les nouveaux représentants de PSL même, mais qui ne figure plus en ce qui concerne les membres du conseil d'administration. De même, elle s'étonne que la question de la durée du mandat ait été supprimée. Elle regrette d'une part que tous les élus n'aient pas été associés au travail de refonte du règlement intérieur, d'autre part que le nombre de représentants étudiants au conseil d'administration, trop faible au vu des autres universités, n'ait été augmenté. Elle déplore enfin la durée actuelle des mandats des élus étudiants, en décalage avec leur scolarité. Elle-même a été élue à l'occasion de sa deuxième année à l'ENS et si elle est présente aujourd'hui, c'est parce qu'elle a pris une année de césure. Elle n'a jamais vu l'autre représentante étudiante, et son colistier et suppléant sont désormais diplômés et salariés.

Éric BUGE indique qu'un certain nombre de mentions ont effectivement été rayées dans la proposition. Il s'agit d'un parti pris de rédaction visant à ne pas répéter au sein d'un texte de niveau inférieur, le RI, des éléments figurant dans un texte de niveau supérieur, les statuts. Le RI a vocation à combler les manques de ces derniers. L'exigence de parité figure bien dans les statuts, de même que le nombre de représentants et un certain nombre d'autres modalités. Ce parti pris évite d'adapter le règlement intérieur chaque fois que les statuts changent, de même qu'il évite des discordances entre les deux textes.

Les statuts de PSL ont par ailleurs ceci de particulier qu'à la différence d'une université de droit commun ils reposent sur une construction différente, à savoir des établissements-composantes. C'est cette construction qui explique la composition des collèges.

Pour conclure, Eric Buge rappelle que le texte soumis est une première étape. Une réforme de plus grande ampleur sera possible dans un second temps, avec la seule contrainte de se conformer aux statuts qui fixent le nombre de représentants étudiants. Une élue comprend que quoi qu'il arrive, trois représentants des étudiants seront élus pour deux ans et demi à l'occasion des prochaines élections. Elle s'étonne que l'on n'ait pas davantage anticipé la chose au vu des élections à venir.

La directrice générale des services explique que la problématique ne relève pas de PSL, mais de l'ordonnance en tant que telle. PSL a été le premier établissement à être sorti du statut d'établissement public expérimental et à modifier ses statuts afin de pouvoir intégrer d'autres établissement-composante. L'alerte a été portée devant le ministère depuis deux ans, qui a lui-même travaillé sur les difficultés potentielles que représentait l'absence d'informations dans l'ordonnance à cet effet, et notamment les modifications de périmètres que pouvaient connaître les établissements. C'est la raison pour laquelle PSL pensait au départ qu'il ne serait pas nécessaire de passer devant le Conseil d'État et qu'un décret simple serait suffisant. En réalité, a prévalu la notion de grand établissement. Sans le passage en Conseil d'État au mois de décembre, cette problématique concernerait tous les EPE en France aujourd'hui. Le sujet est donc particulièrement important.

La même élue souligne que son intervention ne portait pas sur les enjeux formels de la sortie du statut d'EPE et de la nécessaire adaptation réglementaire, mais sur tous les enjeux de modification des statuts.

Le Président remercie M. BUGE pour son accompagnement, ainsi que la DGESIP. Par sa demande, PSL a rendu service à tous les EPE.

Il ajoute que le Conseil d'État a autorisé PSL à valider les diplômes des établissements-composantes en arts selon un principe de double tutelle.

Une personnalité qualifiée veut savoir, compte tenu du cadre des échéances 2028 et de la géographie des établissements, comment la dynamique d'évolution de PSL est envisagée. Elle souligne que la visibilité juridique étant jusqu'à 2028, les nouvelles intégrations doivent s'opérer assez rapidement.

Éric BUGE le confirme. Les établissements concernés sont ceux qui, à date de la pérennisation de l'établissement expérimental en grand établissement, sont mentionnés au titre de partenaires dans les textes qui régissent PSL.

Il s'agit donc essentiellement, ajoute le président, des écoles d'art. Quant à savoir si d'autres établissements sont susceptibles d'y entrer, les discussions se font en directoire et en conseil d'administration sur l'opportunité correspondante. Le président ajoute que sa priorité va à l'approfondissement, à la consolidation de PSL, notamment, compte tenu du contexte budgétaire national, à l'augmentation et à la diversification de ses ressources propres.

Il est procédé au vote à la majorité absolue, étant rappelé que ces modifications ont été approuvées à l'unanimité par le Directoire.

Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

Le Président s'en satisfait et remercie vivement le représentant du Conseil d'État ainsi que toutes les équipes investies dans le dossier.

➤ **A.3. Approbation de la composition de la commission électorale**

Le Président rappelle que l'article 5.3 du règlement intérieur prévoit la mise en place d'une commission électorale chargée de veiller au bon déroulement du scrutin des opérations électorales.

Cette commission est consultée par le Président de l'Université PSL sur les modalités d'organisation des élections, le calendrier électoral, la constitution des listes électorales, les demandes d'inscription et réclamations relatives aux listes électorales, la recevabilité des candidatures déposées et les contestations relatives à la régularité des opérations électorales.

Elle se réunit autant que de besoin dans un délai fixé dans les conditions d'organisation du scrutin. En cas d'urgence, le président ou la présidente de l'Université PSL peut saisir sans délai la commission électorale.

Cette dernière peut se réunir et rendre ses avis à distance par tout dispositif permettant l'identification des participants et le respect de la confidentialité des débats.

La commission électorale est composée de :

- Quatre membres désignés par tirage au sort au sein du collège des représentants élus au conseil d'administration : un parmi les professeurs ou assimilés, un parmi les maîtres de conférences ou assimilés, un parmi les autres personnels et un parmi les étudiants ;
- Un représentant des organismes de recherche désigné par eux : Éric FLEURY
- Deux directeurs généraux des services ou secrétaires généraux des établissements-composantes ou membre associé désignés par le directoire : Myriam FADEL (ENS-PSL) et Baptiste BONDU (ENC-PSL)
- Le directeur général ou la directrice générale des services de l'Université PSL : Hélène MANGANO.
- Un représentant du rectorat de Paris : Jérémie LOUSSOUARN.

Les membres de la commission peuvent désigner des suppléants pour les représenter lors d'une séance. Elle est présidée par le président ou la présidente de l'université ou son représentant. En cas de partage des voix, il dispose d'une voix prépondérante. Le secrétariat des séances est assuré par un agent de l'Université PSL.

Quatre tirages au sort vont être effectués par sous-collèges. Les noms des élus par sous-collège ont été inscrits sur des bulletins séparés.

Un élu demande s'il est possible de désigner des suppléants dans toute catégorie. La directrice générale des services précise que cela reste possible au sein du même collège. Elle fera préciser cette mention.

Une élue s'enquiert de la somme de travail que cela représente. La directrice générale des services indique qu'il s'agit essentiellement d'un contrôle. En cas de difficulté, la commission doit être rassemblée afin de vérifier que la légalité est bien assurée. Elle évoque notamment une commission qui devra se réunir dans le courant de la première

semaine de février. C'est à cette occasion que seront définis les personnes éligibles, les communautés qui peuvent voter, la bonne identification de tous, et l'ensemble des paramètres relatifs aux élections.

Le Président évoque une fréquence faible, mais une mobilisation parfois importante. La mission peut se faire à distance, ce qui permet davantage de souplesse.

Il nomme M. LOUSSOUARN huissier de ce tirage au sort.

Il est procédé au tirage au sort. Sont tirés au sort pour les catégories qui restaient à pourvoir :

- Pour les professeurs et assimilés : Jean ABOUDARHAM
- Pour les maîtres de conférences et assimilés : Cédric DALMASSO
- Pour les autres personnels : Nathalie VIEIRA
- Pour les étudiants : Astrid NIVARD

Le Président procède au vote.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la composition de la commission électorale ainsi complétée.

B. Formation & Recherche

➤ B.1. Convention de reversement entre PSL et l'ENS-PSL dans le cadre d'ASDESR.

L'Université PSL a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets ASDESR (accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) pour son projet OnePSL RP.

Elle bénéficie à ce titre d'une aide maximale de l'ANR de 3 228 848 euros sur une durée de 120 mois décomposés en deux phases de financement, la première de 36 mois, la seconde de 84.

La convention soumise au vote prévoit le versement par l'Université PSL à l'ENS-PSL d'une somme 1 324 050 euros en phase 1 destinée à la structuration du Service d'accompagnement aux appels à projets.

Il invite aux remarques.

Un administrateur souligne l'importance de cette convention qui finance une équipe qui développe des appels à projets.

Un administrateur note une étape importante dans le cadre de la constitution de ce service mutualisé d'aide et d'appui aux projets. Ce sujet est en discussion de longue date et arrive aujourd'hui à pleine maturité. Un des aspects de ce projet sera au cœur des discussions avec le CNRS : il s'agit de la gestion des unités de recherche de PSL et de leurs projets. Quoi qu'il en soit, ce service est au cœur des missions de PSL : aider les chercheurs au plus près à financer leurs recherches dans un contexte d'autant plus crucial.

Il est procédé au vote.

La convention de reversement est adoptée à l'unanimité.

IV. Questions diverses

Le Président propose de porter trois sujets au titre des questions diverses :

- La discussion budgétaire
- Le rapport Hcéres
- Le bilan de la cellule d'écoute et de veille

C. La discussion budgétaire

Le Président invite Antoine SCHWARTZ, DGS adjoint et Lionel LEFEBVRE, directeur financier, à présenter ce point.

Antoine SCHWARTZ expose à nouveau le Budget initial 2025 de l'Université avant de proposer une présentation consolidée des budgets de l'Université PSL et de la Fondation, qui sera suivie d'une présentation agrégée des budgets initiaux des établissements composantes.

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

	AE		CP	
	Budget N-1	Budget Initial N	Budget N-1	Budget Initial N
Hors enveloppe 'Contrats de recherche'	87 666 722	126 434 811	97 549 439	90 626 448
Personnel	12 606 262	14 961 511	12 606 262	14 961 511
dont contributions employeur au CAS Pension				
Fonctionnement	73 864 460	108 561 300	83 747 177	72 752 937
Investissement	1 196 000	2 912 000	1 196 000	2 912 000
Enveloppe 'Contrats de recherche'				
Personnel				
dont contributions employeur au CAS Pension				
Fonctionnement				
Investissement				
TOTAL DES DEPENSES	87 666 722	126 434 811	97 549 439	90 626 448
Solde budgétaire (excédent)				
	Budget N-1	Budget Initial N		
Recettes globalisées	78 892 945	75 436 791		
Subventions pour charges de service public	8 458 405	8 094 557		
Autres financements de l'Etat	65 625 431	63 446 728		
Fiscalité affectée	43 560	59 000		
Autres financements publics	796 765	419 112		
Recettes propres	3 968 784	3 417 394		
Recettes fléchées				
Financements de l'Etat fléchés				
Autres financements publics fléchés				
Recettes propres fléchées				
TOTAL DES RECETTES	78 892 945	75 436 791		
Solde budgétaire (déficit)	18 656 494	15 189 657		

Dépenses BI 2025 : 126,4 M€ d'AE/ 90,6M€ de CP

Recettes BI 2025 : 75,4M€

Le BI 2024 comportait une enveloppe (25M€) de recettes anticipées à hauteur des dépenses pour les nouveaux projets déposés mais non encore signés (IA Cluster, CMA Décarbonation, Bachelor of Engineering...).

Ces crédits n'ont pas été consommés en 2024. La neutralisation de cette enveloppe permet d'observer une croissance des recettes et des dépenses en AE et CP.

Total recettes	BI 2024	BI 2025	Ecart	Evolution
	78 892 945 €	75 436 791 €	- 3 456 154 €	-4%
retraitement	53 892 945 €	75 436 791 €	21 543 846 €	40%

TOTAL AE	BI 2024	BI 2025	Evolution%
	87 666 722 €	126 434 811 €	44%
	62 666 722 €	126 434 811 €	102%
TOTAL CP	BI 2024	BI 2025	Evolution%
	97 549 439 €	90 626 448 €	-7%
	72 549 439 €	90 626 448 €	25%

Le solde budgétaire est négatif à hauteur de -15,1 M€ (-18M,6 € au BI 2025)

Au rang des éléments marquants du budget 2025, il rappelle que ce budget prévoit 126 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 90M€ en crédits de paiement (CP), soit un solde budgétaire négatif à hauteur de - 15,1 M€, contre -18,6M€ au budget initial (BI).

Principaux agrégats et situation patrimoniale

Budget initial 2025	
Comptabilité budgétaire	
Recettes	75 436 791 €
Dépenses	90 626 448 €
Solde budgétaire	-15 189 657 €
Comptabilité patrimoniale	
Charges	88 395 515 €
Produits	84 729 415 €
Résultat comptable	-3 666 100 €
CAF/IAF	-3 559 433 €
Variation du Fonds de roulement	-3 599 433 €
Variation de la trésorerie	-15 189 657 €
Niveau final de la trésorerie	28 254 788 €

Budget initial 2025	
Charges	88 395 515 €
Produits	84 729 415 €
Résultat comptable	-3 666 100 €
Hors prélèvement FDR	
Résultat comptable	-3 666 100 €
DONT :	
Atterrissage des Labex	3 270 783 €
Fonds pour les réfugiés	200 000 €
Carte européenne	200 000 €
Résultat comptable "corrigé"	4 683 €

Un solde budgétaire déficitaire

Le solde budgétaire (Recettes encaissées – crédits de paiements) est déficitaire à hauteur de 15,2 M€.

Ce montant est comparable à celui du BI 2024 (-18, 6 M€). Il s'explique par un décalage entre le rythme des encaissements et celui des décaissements.

La variation provisionnelle du niveau de trésorerie est identique à ce montant. Le niveau de trésorerie de l'établissement permet de faire face à ce prélèvement.

Le niveau final de trésorerie au 31/12 est évaluée à 28,2 M€.

Un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement

Atterrissage financier des Labex (3,2M€), Fonds d'aide aux réfugiés (200K€) et carte européennes (200K€) : ces 3 actions font l'objet d'un financement via un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement de l'Université PSL.

Le BI 2025 a été élaboré en tenant compte de ce prélèvement exceptionnel sur FDR pour financer ces trois opérations exceptionnelles (prévues et fléchées dans le FDR 2023). C'est pourquoi il présente un résultat comptable déficitaire à hauteur de - 3, 58 M€.

L'e résultat comptable de l'exercice, corrigé de ce prélèvement exceptionnel, s'avère positif à hauteur de 5 k€.

Ce budget affiche un résultat prévisionnel déficitaire de 3,6M€, qui résulte d'un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement de l'université pour financer l'atterrissage financier des Labex à hauteur de 3,2M€, ainsi qu'un fonds d'aide aux réfugiés et la carte européenne, pour 200k€ chacun.

Néanmoins, si l'on corrige ce résultat de ce prélèvement exceptionnel, il devient positif.

Plafonds d'emplois

Le plafond d'autorisation d'emplois Etat :

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat (Contrats doctoraux)	112
Poste titre II	
PU	1
MCF	1
PRAG	4
CPJ	12
BIATSS	9
Transfert poste PETREL HESAM vers Université PSL	1
Plafond global prévisionnel Etat	140

En 2025, seuls les doctorants du Collège de France sont encore gérés par l'Université (concernant les 77 CD/an ouverts par PSL – 7,6 ETP) ainsi que certains doctorants financés dans le cadre d'appels à projets (ressources propres : COFUND, Quantique, FRM, ... 7 ETP).

Ainsi, sur la base des 112 CD comptabilisés dans le plafond d'emplois Etat de PSL, seuls 7,6 ETPPT seront consommés par le grand établissement, les 104,4 autres ETPPT le seront par les établissements-composantes de PSL. Pour accompagner cette mesure, les moyens attribués dans le cadre de la SCSP sont transférés vers les établissements-composantes.

			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global	
Catégories d'emplois		Nature des emplois	En ETPPT	En ETPPT		
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	6,0		6,0	
		CDI	-	2,0	2,0	
	Non permanents	CDD	12,0	19,5	31,5	
			Contrats doctoraux	7,8	7,0	14,8
S'itotal EC			25,6	28,5	54,1	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			-	-	-	
BIATSS	Permanents	Titulaires	10,0	-	10,0	
		CDI	-	13,8	13,8	
	Non permanents	CDD		122,6	122,6	
S'total Biatss			10,0	136,4	146,4	
Totaux			35,6	164,9	200,5	

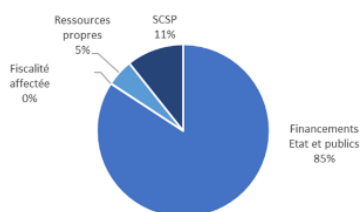
Le plafond d'emploi Etat est composé d'un professeur d'université, d'un maître de conférence et quatre professeurs agrégés, 12 CPJ et 10 personnels administratifs.

Le plafond total d'emplois s'élève à 200 ETPPT, avec une proportion importante d'emplois hors plafond Etat. Cet affichage prend en compte les 112 contrats doctoraux, dont seulement 7,5 sont consommés par le grand établissement.

Vue d'ensemble des recettes 2025

	BI 2025	%
SCSP	8 094 557 €	11%
Autres financements de l'Etat et publics	63 865 840 €	85%
Fiscalité affectée	59 000 €	0%
Recettes propres	3 417 394 €	5%
TOTAL	75 436 791 €	

Répartition des recettes 2025 par origine



Les financements Etat/publics représentent 85% des recettes.

Les ressources propres (au sens strict) représentent 5 % des ressources de l'établissement.

La SCSP ne représente que 11 % des recettes prévues au BI2025.

Total recettes	BI 2024	BI 2025	Ecart	Evolution
	78 892 945 €	75 436 791 €	- 3 456 154 €	-4%
retraitement	53 892 945 €	75 436 791 €	21 543 846 €	40%

Ensuite, la typologie affichée pour chaque budget permet de voir le poids respectif de chaque financement au titre des recettes. Il apparaît que la subvention pour charge de service public ne compte que pour 11 % de la représentation, contre 85 % pour les autres financements de l'État et publics – qui comprennent l'Idex et les financements par appels à projets – et 5 % pour les autres recettes.

Les recettes 2025 – SCSP

SCSP	BI 2024	BI 2025	Ecart
Masse salariale et actions spécifiques	5 125 305 €	5 226 046 €	100 741 €
Fonctionnement et actions spécifiques	1 600 000 €	1 713 111 €	113 111 €
COMP 2023	1 733 100 €	1 155 400 €	-577 000 €
	8 458 405 €	8 094 557 €	-363 848 €

En l'absence de pré-notification de la Subvention pour charge de service public 2025, celle-ci est évaluée sur la base des montants de la notification intermédiaire 2024 (courrier de la DGESIP du 5 juillet 2024).

Par ailleurs, cette évaluation de la SCSP est actualisée en intégrant des revalorisations des contrats doctoraux engagées dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche (LPR) à hauteur de 182 k€. L'hypothèse retenue est celle d'un financement de 3 Chaires de professeurs juniors (CPJ) de PSL.

Au titre du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) établi entre l'Etat et l'Université PSL en 2023-2024, celle-ci percevra le solde de ce financement, soit 20% de 5,7M€ (50% du montant a été perçu en 2023, 30 % en 2024).

Une partie de la masse salariale est financée par la SCSP, notamment les contrats doctoraux. La notification initiale de début d'année est conforme, excepté le gel des produits du COMP (soit 1,1M€). Il n'a aucune visibilité quant au versement du COMP de cette année.

Les recettes 2025 – Financements Etat et Publics

FINANCEMENTS DE L'ETAT ET FINANCEMENTS PUBLICS	BI 2024	BI 2025	Ecart BI 25/24
IDEX	26 852 636 €	26 852 636 €	- €
dont IDEX	17 828 335 €	17 828 335 €	- €
dont Iatex	9 024 301 €	9 024 301 €	- €
Dotation décennale EUR	1 038 081 €	483 774 €	- 554 307 €
ANR - SFRI ONEPSL-GRP	2 000 000 €	2 000 000 €	- €
ANR - IDEES	1 462 500 €	1 462 500 €	- €
ANR - DEMOES	- €	725 000 €	725 000 €
ANR - PARTAGE DES SAVOIRS (Labellisation SAPS)	335 000 €	130 000 €	- 205 000 €
ANR - EXCELLENCES	1 992 666 €	1 992 666 €	- €
ANR - FINANCEMENT CHAIRE DE PROFESSEURS JUNIORS	1 200 000 €	1 200 000 €	- €
ANR - CMA-IA	- €	3 978 317 €	3 978 317 €
ANR - CMA-QUANTEDU	- €	1 619 778 €	1 619 778 €
ANR - RP ASDESIR (SAAP)	- €	595 822 €	595 822 €
ANR - PUJ	4 400 000 €	- €	- 4 400 000 €
ANR - CMA-SANTE NUM	400 000 €	- €	- 400 000 €
ANR - CMA SPATIAL	300 000 €	1 018 762 €	718 762 €
ANR - CMA MERCATO	- €	2 025 000 €	2 025 000 €
ANR - CMA I BE3 (Bachelor)	- €	3 060 000 €	3 060 000 €
CLUSTER IA	- €	13 500 000 €	13 500 000 €
EELISA (RI)	880 056 €	501 248 €	- 378 807 €
PARTENARIATS RI : BOURSES/ ERASMUS / PROJET BRAINING	- €	169 200 €	169 200 €
COMPENSATION ATTENDUE (CD + CPU + PEPITE)	505 292 €	355 224 €	- 150 068 €
PEPITE FINANCEMENT REGION	25 000 €	27 000 €	2 000 €
SUBVENTION REGION/ VILLE PARIS (Fête de la science)	15 000 €	20 000 €	5 000 €
SUBVENTIONS CROUS (Projets vie étudiante)	15 966 €	20 000 €	4 035 €
DEV - Revit FCS (Chaire L'OREAL)	- €	78 912 €	78 912 €
DEV - PARTENARIAT ARMINES	- €	50 000 €	50 000 €
PROJETS NOUVEAUX	25 000 000 €	2 000 000 €	- 23 000 000 €
TOTAL	66 422 197 €	63 966 840 €	- 2 455 357 €

La comparaison BI 2024/BI 2025 fait apparaître une diminution des financements de l'Etat et les financements publics de 2,6 M€.

Rappel ajustement : le BI 2024 comportait une enveloppe (25M€) de recettes anticipées à hauteur des dépenses pour les nouveaux projets déposés mais non encore signés (IA Cluster, CMA Décarbonation, Bachelor of Engineering...). Ces crédits n'ont pas été consommés en 2024.

Après neutralisation de cette enveloppe une croissance des recettes est observée à hauteur de 54%.

Les crédits ouverts pour la mise en œuvre des projets Cluster IA, CMA Mercato et IBE3 sont prévus à hauteur de 15 M€ au BI 2025,

Il présente ensuite le détail de chaque appel à projets, avec au-dessus le montant correspondant à l'Idex.

Les recettes 2025- les ressources propres

AUTRES RESSOURCES PROPRES	BI 2024	BI 2025	Ecart BI 25/24
Droits d'inscription formation initiale	84 803 €	102 200 €	17 397 €
CVEC	586 640 €	600 000 €	11 360 €
Financement extérieur Contrats doctoraux & postes adm	276 964 €	- €	- 276 964 €
Mise à dispo - Activités complémentaires (ENAMOMA)	127 000 €	127 000 €	- €
Politique documentaire (convention contribution abonnements et outils)	330 160 €	340 800 €	10 640 €
Pépité-Frais accès Lab	15 000 €	15 000 €	- €
Support informatique - CNSAD	29 000 €	- €	- 29 000 €
Participation ERP scolarité- PSL	70 000 €	147 000 €	77 000 €
Reversements FunMoocs	20 000 €	20 000 €	- €
COFUND - Participation établissements	282 995 €	177 775 €	- 105 220 €
Contributions GIS PSC	142 000 €	- €	- 142 000 €
Financement loyer PSC	- €	451 000 €	451 000 €
Contributions GRIE PSC	36 275 €	36 000 €	- 275 €
Participation établissement dispositif professeurs attachés	319 176 €	380 952 €	61 776 €
Partenariats RI : NOC + GREENSTEM	198 000 €	235 800 €	37 800 €
H2020 INNOCORE reliquat	- €	136 875 €	136 875 €
Financement SMD	1 192 054 €	395 270 €	- 796 784 €
DEV - Taxe d'apprentissage	- €	10 000 €	10 000 €
VIE - Reversement établissements Aides Ukraine	50 000 €	7 200 €	- 42 800 €
VIE - Reversement établissements co-financement permanence psychologique	- €	5 000 €	5 000 €
VIE - Don IQERA cellule d'écoute	- €	8 500 €	8 500 €
Autres (dont participation titres restaurants)	206 717 €	221 021 €	14 304 €
TOTAL :	3 968 784 €	3 417 393 €	- 551 391 €

Les autres ressources propres sont évaluées à hauteur de 3,5M €, ce qui représente une baisse de 500 k€ par comparaison avec les données du BI 2024.

Le tableau sur les ressources propres, qui permet d'en visualiser le détail de façon précise, depuis les droits d'inscriptions aux contributions des établissements pour des actions ad hoc.

Les dépenses 2025 présentées par enveloppes

AE	2024	2025	Variation BI 24/25
Fonctionnement	73 864 460 €	108 561 300 €	47%
Investissement	1 196 000 €	2 912 000 €	143%
Personnel	12 606 262 €	14 961 511 €	19%
Total général	87 666 722 €	126 434 811 €	44%

CP	2024	2025	Variation BI 24/25
Fonctionnement	83 747 177 €	72 752 937 €	-13%
Investissement	1 196 000 €	2 912 000 €	143%
Personnel	12 606 262 €	14 961 511 €	19%
Total général	97 549 439 €	90 626 448 €	-7%

Dépenses d'investissement : 3% des crédits de paiement

Les dépenses d'investissement concernent uniquement le domaine du numérique, et notamment les développements et applicatifs informatiques liés aux grands chantiers entrepris au sein PSL, en particulier Demoes-One PSL (financés par les AAP DEMOES ou IDEES), qui a pour ambition d'être une solution pour les communautés de l'Université PSL (simplification de l'expérience usager, renforcement de l'apprentissage, meilleur accompagnement...). Rappelons que 2025 est l'année d'achèvement du projet, les applicatifs en développement devraient être livrés en 2025.

Dépenses de personnel : 17 % des crédits de paiement

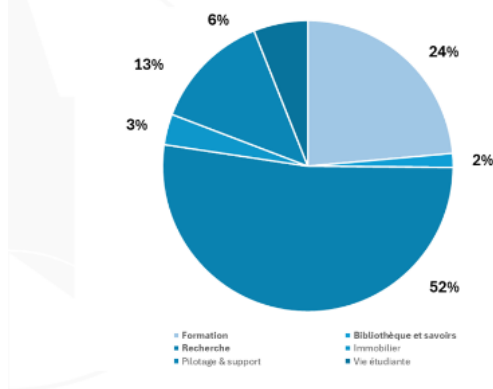
Dans le cadre du conventionnement des appels à projets, la consommation des AE n'est pas linéaire, elle peut différer de façon significative d'une année sur l'autre (exemple : COMP, EUR, CMA etc...). Le conventionnement des Grands programmes explique notamment la variation observée.



Vient ensuite la représentation classique des dépenses présentées par enveloppes, avec comme faits marquants une croissance de l'investissement liée aux projets informatiques importants qui doivent aboutir l'année prochaine.

Répartition des crédits de paiement par destinations

Le graphique suivant illustre la ventilation des dépenses par destination (LOLF)



Dans la répartition des 90 M€ de crédits de paiement, la subvention versée par l'Université au bénéfice de la Fondation (5,6 M€) est neutralisée afin de garantir une meilleure représentation des dépenses par destinations.

A noter : les dépenses d'immobilier, notamment les loyers, sont supportées en grande partie par la Fondation (à l'exception d'Amyot et de l'Estrapade).

	Montant BI2025	%
Formation	20 051 978 €	24%
Bibliothèque et savoirs	1 313 474 €	2%
Recherche	44 378 739 €	52%
Immobilier	2 898 818 €	3%
Pilotage & support	11 204 677 €	13%
Vie étudiante	5 128 762 €	6%
TOTAL	84 976 448 €	100%

Le tableau suivant est une représentation classique des dépenses par destination, montrant le poids respectif des grandes catégories (formation, recherche, bibliothèque et savoirs, vie étudiante).

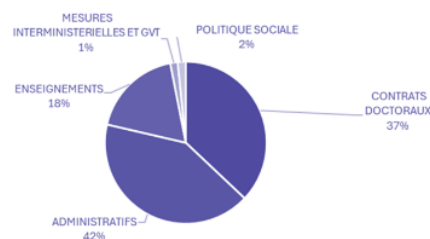
Les dépenses de masse salariale 2025 - Université

Les dépenses dédiées à la masse salariale sont composées de crédits de personnel (60%) et de fonctionnement (40%) portant le montant total à 24,8M€.

	2024	2025	
	Crédits de fonctionnement	Crédits de personnel	Total 2024
CONTRATS DOCTORAUX	7 717 496 €	466 800 €	8 184 376 €
ADMINISTRATIFS	1 172 564 €	7 749 254 €	8 921 818 €
MS POSTES ADMINISTRATIFS	1 167 204 €	7 649 254 €	8 816 458 €
MS STAGIAIRES ET APPRENTIS	15 000 €	15 000 €	30 000 €
MS VACATIONS ÉTUDIANTES - SERVICES CIVIQUES	5 360 €	85 000 €	90 360 €
ENSEIGNEMENTS	3 666 828 €	3 666 828 €	7 333 656 €
MESURES INTERMINISTÉRIELLES ET GVT	436 300 €	436 300 €	872 600 €
POLITIQUE SOCIALE	287 000 €	287 000 €	574 000 €
Total général	8 890 060 €	12 606 262 €	21 496 322 €

L'augmentation de 3 280K€ s'explique principalement par :

- +992K€ au titre des contrats doctoraux
- le plein effet de la campagne d'emplois enseignants titulaires (+ 3 ETPT en 2025). L'apport en potentiel théorique d'enseignement vient donc réduire l'enveloppe d'heures complémentaires (+600K€).
- L'effet en année pleine des CPJ : +255K€
- La montée en charge des différents appels à projets tels que CLUSTER IA : + 600K€, IDEES : + 492K€ et DEMOS : +130K€
- +99K€ au titre de la politique documentaire
- Les dépenses de politique sociale augmentent proportionnellement aux effectifs +112K€. Des dispositifs d'accompagnement spécifiques sont également mis en place tel que le « kit télétravail ».



Quant à la masse salariale, il faut garder à l'esprit qu'elle se divise en deux parties : des crédits de personnel au sens strict, portés par PSL Centre, et des crédits de fonctionnement qui correspondent à des financements reversés.

Présentation selon affectation et financement - Université

56% de la MS dédiée aux établissements-composantes				44% de la MS dédiée à PSL siège				MS totale	
36% Financé par des AAP et mises à dispositions		19% Financé par IDEX et MESRI		16% Financé par des AAP et mises à dispositions		28% Financé par IDEX et MESRI			
Administratifs (dont politique sociale)		Administratifs (dont politique sociale)		Administratifs (dont politique sociale)		Administratifs (dont politique sociale)			
2 016,0K€		228,0K€		3 427,1K€		5 380,7K€		11 053,8K€	
CPJ		CPJ		CPJ		CPJ		845,2K€	
240,2K€		005,0K€		0,0K€		0,0K€		2 041,5K€	
Enseignants		Enseignants		Enseignants		Enseignants			
887,8K€		0,0K€		322,1K€		801,7K€		9 176,6K€	
Contractuels doctorants		Contractuels doctorants		Contractuels doctorants		Contractuels doctorants		914,0K€	
5 257,6K€		3 919,0K€		0,0K€		0,0K€		745,7K€	
Heures d'enseignements		Heures d'enseignements		Heures d'enseignements		Heures d'enseignements			
0,0K€		0,0K€		262,8K€		651,3K€			
Professeurs attachés		Professeurs attachés		Professeurs attachés		Professeurs attachés			
652,1K€		0,0K€		0,0K€		93,6K€			
9 034,6K€		4 753,0K€		4 011,9K€		6 977,2K€		24 776,7K€	
13 787,6K€		56%		10 989,2K€		44%		100%	

Ces deux éléments représentent 24,7M€.

La présentation présente la masse salariale selon son affectation (établissements-composantes ou financement d'actions de personnel de PSL Siège), ainsi que le mode de financement associé. 56 % de la masse salariale sont dédiés aux établissements-composantes, contre 44 % pour PSL Siège. Le mode de financement apparaît également, par appel à projets, Idex ou par subvention pour charges de service public.

Focus sur les contrats doctoraux - Université

Focus sur les Contrats doctoraux : 9,1M€ soit 37 % des dépenses de masse salariale

	Délégation de gestion		Gestion PSL		Total MS	Total ETPT
	MS	ETPT	MS	ETPT		
Contrats doctoraux PSL	7 784 700 €	218,8	284 284 €	7,6	8 068 984 €	226,3
Autres financements	845 196 €	23,8	262 416 €	7,0	1 107 612 €	30,8
COFUND	240 214 €	6,8	149 952 €	4,0	390 166 €	10,8
PGG	35 587 €	1,0			35 587 €	1,0
Thèse binomée - Excellences	142 349 €	4,0			142 349 €	4,0
Filchès - CDSN	53 381 €	1,5			53 381 €	1,5
CMA QuantEdu France	195 730 €	5,5	37 488 €	1,0	233 218 €	6,5
Excellences	71 174 €	2,0			71 174 €	2,0
CMA Space-IDF	106 762 €	3,0			106 762 €	3,0
JPP			37 488 €	1,0	37 488 €	1,0
FRM			37 488 €	1,0	37 488 €	1,0
Total général	8 629 896 €	242,5	546 700 €	14,6	9 176 596 €	257,1

Flux	Coûts charges comprises	ETPT
Cohorte 2022	1 660 822 €	46,6 (= 64 ETP sur 2/3 d'année)
Cohorte 2023	2 744 016 €	77,0 (= 77 ETP en année pleine)
Cohorte 2024	2 747 010 €	77,0 (= 77 ETP en année pleine)
Cohorte 2025	913 406 €	25,7 (= 77 ETP en tiers d'année)
prolongation covid	3 124 €	0,1
Total général	8 068 984 €	226,3

Evolution des enveloppes dédiées au financement des contrats doctoraux depuis 2021 :



Deux effets expliquent cette augmentation :

- d'une part un effet volume lié à l'atteinte de la cible des 77 contrats doctoraux (trajectoire PSL)
- d'autre part un effet rémunération liée aux mesures de revalorisation de la LPR.

Un focus est ensuite présenté sur les contrats doctoraux, dont la dépense représente 9M€, soit 37 % des dépenses totales de masse salariale.

Focus sur les enseignants - Université

Les dépenses dédiées à l'enseignement représentent 18% des dépenses de masse salariale.

Étiquettes de lignes	MS	%
MS POSTES ENSEIGNANT	1 979 885	44%
MS POSTES ENSEIGNANT - CPJ	845 247	19%
MS DIRECTEURS ACADEMIQUES	50 000	1%
MS HEURES ENSEIGNEMENTS	685 089	15%
MS PROFESSEURS ATTACHES	745 680	16%
MS REFERENTIEL ENSEIGNANT	228 931	5%
Total général	4 534 832	100%

Evolution des dépenses liées aux postes d'enseignants



	Etablissement composantes		PSL siège (CPES et SMD)		Total MS	Total %
	MS	%	MS	%		
AAP et mises à disposition	845 436	30%	827 088	11%	1 672 525	41%
Enseignants contractuels	123 228	4%	322 088	11%	445 317	10%
Enseignant Juniors fellows	722 208	25%		0%	722 208	25%
IDEX et MESRI	1 074 159	38%	611 080	21%	1 685 239	59%
ATER	179 888	6%		0%	179 888	6%
Enseignants contractuels	49 024	2%	90 353	3%	139 377	5%
CPJ	845 247	30%		0%	845 247	30%
Maître de conférence		0%	75 663	3%	75 663	3%
Professeur agrégé		0%	301 509	11%	301 509	11%
Professeur d'université		0%	143 554	5%	143 554	5%
Total général	1 919 596	67%	933 168	33%	2 852 764	100%

Toutefois les dépenses ont évolué de +400% en 5 ans, en raison principalement des CPJ et des dispositifs spécifiques tels que les professeurs attachés et les juniors fellows

Il est suivi d'un focus sur les autres dépenses de masse salariale des enseignants.

Tableau 9 : opérations pluriannuelles

Dépenses : Restes à engager

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement				Restes
		AE ouvertes au titre des années antérieures à 2025	AE consommées au titre des années antérieures à 2025	AE nouvelles ouvertes en 2025	TOTAL des AE ouvertes en 2025	Restes à engager fin 2025 (AE)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4) + (3)	(12) = (1) - (5)
COFUND	2 636 095	2 172 760	-	463 335	463 335	-
LABEX	33 237 747	29 966 964	29 966 964	3 270 783	3 270 783	-
EUR	16 459 939	9 753 666	9 753 666	6 706 273	6 706 273	-
GRANDS PROGRAMMES	36 508 544	-	-	36 508 544	36 508 544	-
PUJ	10 942 000	10 942 000	-	-	-	-
RP ASDESIR	3 228 848	-	-	1 324 699	1 324 699	1 904 149
CLUSTER IA	75 000 000	-	-	12 423 762	12 423 762	62 576 238
SFR	20 000 000	9 949 817	9 949 817	2 621 699	2 621 699	7 428 484
Recherche universitaire	198 013 173	62 785 207	62 785 207	63 318 446	63 318 446	71 909 520
CMA-Mercato	4 500 000	-	-	2 980 000	2 980 000	1 520 000
EXCELLENCES	23 912 000	3 760 543	3 760 543	2 688 820	2 688 820	17 462 637
IDEES	13 000 000	3 581 134	3 581 134	2 909 196	2 909 196	6 509 670
QuartEduFrance	3 599 532	559 135	559 135	934 557	934 557	2 105 840
SANTE NUMERIQUE	1 200 000	-	-	961 557	961 557	238 443
CMA I-HE3 PSL BOE	6 800 000	-	-	5 666 667	5 666 667	1 133 333
CMA SPATIAL	2 263 916	-	-	1 443 386	1 443 386	820 530
CMA-IA	8 840 705	2 510 511	2 510 511	2 506 253	2 506 253	3 823 941
DEMOS	7 250 000	2 118 227	1 083 269	6 166 731	6 166 731	-
Contrats d'enseignement	71 366 153	12 629 690	11 494 692	26 257 167	26 257 167	33 614 394
TOTAL	269 379 326	75 414 907	74 279 909	89 575 613	89 575 613	189 803 914

- Le montant des restes à engager s'élève à 105,5M€ (contre 53M€ en 2024).
- Cette forte augmentation résulte du nombre croissant d'appels à projets en 2025.
- Mise en place de 4 nouveaux AAP :
 - 3 nouveaux CMA (ParisSantéNumé, Décarbonation, Bachelor).
 - IA CLUSTER, pour lequel PSL est coordonnateur (budget à hauteur de 75M€ sur une période de 5 ans).

Tableau 9 : opérations pluriannuelles

Dépenses : Restes à payer

Opérations	Montant de l'opération	Crédits de paiement				Restes
		CP ouverts au titre des années antérieures à 2025	CP consommés reports au titre des années antérieures à 2025	CP nouveaux ouverts en 2025	TOTAL des CP ouverts en 2025	Restes à payer sur AE consommées fin 2025
	(1)	(7)	(8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(13) = (1) - (11)
COFUND	2 636 095	2 172 760	2 172 760	463 335	463 335	-
LABEX	33 237 747	27 354 365	27 354 365	5 883 382	5 883 382	-
EUR	16 459 939	4 853 737	4 853 737	5 271 059	5 271 059	6 336 143
GRANDS PROGRAMMES	36 508 544	-	-	7 301 709	7 301 709	29 206 835
PUJ	10 942 000	4 376 800	4 376 800	-	-	6 565 200
RP ASDESIR	3 228 848	-	-	441 350	441 350	882 760
CLUSTER IA	75 000 000	-	-	12 423 762	12 423 762	-
SFR	20 000 000	9 706 278	9 706 278	2 621 699	2 621 699	243 539
Recherche universitaire	198 013 173	48 463 969	48 463 969	34 406 276	34 406 276	43 233 417
CMA-Mercato	4 500 000	-	-	894 000	894 000	2 096 000
EXCELLENCES	23 912 000	3 760 543	3 439 543	2 947 235	2 947 235	962 585
IDEES	13 000 000	3 581 134	3 581 134	2 909 196	2 909 196	-
QuartEduFrance	3 599 532	-	-	934 557	934 557	559 135
SANTE NUMERIQUE	1 200 000	-	-	696 533	696 533	265 024
CMA I-HE3 PSL BOE	6 800 000	-	-	1 700 000	1 700 000	3 966 667
CMA SPATIAL	2 263 916	-	-	609 246	609 246	834 140
CMA-IA	8 840 705	2 510 511	2 510 511	2 306 676	2 306 676	139 577
DEMOS	7 250 000	2 118 227	1 083 269	6 166 731	6 166 731	-
Contrats d'enseignement	71 366 153	11 970 415	10 614 457	18 264 174	18 264 174	8 673 128
TOTAL	269 379 326	60 434 375	59 078 417	52 670 450	52 670 450	52 106 545

- Le montant des restes à payer s'élève à 52M€ (contre 1M€ en 2024).
- Tout comme les restes à engager, cette augmentation se justifie par :
 - La forte croissance du nombre d'appels à projets, avec de nouveaux AE prévues en 2025.
 - Le lancement des nouveaux « Grands Programmes », budget de 36,5M€ sur 5 ans, financés sur l'IDEX et entièrement dédiés à la recherche par l'Université PSL.

Tableau 9 : opérations pluriannuelles

Recettes / encaissements

Opérations	Montant de l'opération	Financements extérieurs				Restes à encaisser
		Montant	Encaissements antérieurs à 2025	Encaissements pour 2025	Restes à encaisser	
	(1)	(16) = (1) - (4)	(16)	(17)	(18) = (1) - (17)	(15)
COFUND	2 636 095	2 636 095	1 119 755	1 777 775	1 338 505	-
LABEX	33 237 747	33 237 747	29 966 964	3 270 783	5 872 962	-
EUR	16 459 939	16 459 939	8 911 361	1 875 596	10 000 000	-
SFR	20 000 000	20 000 000	6 000 000	2 000 000	10 000 000	-
CLUSTER IA	75 000 000	75 000 000	-	13 500 000	61 500 000	-
PUJ	10 942 000	10 942 000	4 376 800	-	6 565 200	-
RP ASDESIR	3 228 848	-	238 329	595 822	2 394 697	-
GRANDS PROGRAMMES	36 508 544	36 508 544	-	7 301 709	29 206 835	-
Recherche universitaire	198 013 173	198 013 173	52 613 209	26 721 685	116 678 279	4 882 388
CMA-IA	8 840 705	8 840 705	-	3 373 317	5 467 388	-
CMA-Quantique national	3 599 532	3 599 532	1 619 778	1 619 778	369 976	-
CMA SPATIAL	2 263 916	2 263 916	-	1 018 762	1 245 154	-
CMA Paris Santé Numérique	2 000 000	2 000 000	540 000	-	1 460 000	-
CMA-Mercato	4 500 000	4 500 000	-	2 025 000	2 475 000	-
CMA I-HE3 PSL BOE	6 800 000	6 800 000	-	3 060 000	3 740 000	-
EXCELLENCES	23 912 000	23 912 000	5 579 466	1 992 666	16 339 868	-
DEMOS	7 250 000	7 250 000	6 525 000	725 000	-	-
IDEES	13 000 000	13 000 000	4 387 500	1 462 500	7 150 000	-
Contrats d'enseignement	71 366 153	71 366 153	18 651 744	15 882 023	36 832 386	36 832 386
Total	269 379 326	269 379 326	71 264 953	44 603 708	153 510 665	153 510 665

- Le montant des restes à encaisser s'élève à 153M€ (contre 61M€ en 2024).
- En définitive, sur l'ensemble des opérations pluriannuelles, on peut noter :
 - Total budget AAP : 270M€
 - Montant encaissé : 71M€
 - Montant des encaissements prévisionnels pour 2025 : 44M€
 - Montant des restes à encaisser : 153M€
- Conclusion, on observe une montée en puissance progressive des appels à projets, avec des démarrages progressifs, ce qui génère une consommation croissante d'AE et CP en 2025, cependant ce décalage s'équilibrera naturellement au regard des futurs encaissements, notamment sur les 5 prochaines années.

Le tableau des opérations pluriannuelles permet une vision de la soutenabilité à moyen terme de ces opérations.

Indicateurs de soutenabilité

Ratios de soutenabilité budgétaire	CF 2023	BI 2024	BI2025	Seuil
Trésorerie en nombre de jours (trésorerie/CP hors inv.)*360	445	117	116	30 jours
FDR en nombre de jours (FDR/CP hors inv.)*360	192	52	83	15 jours
Poids des charges de personnel charges de personnel / produits encaissables	20%	12%	15%	83%

Le nouveau décret financier ne s'applique pas pour les budgets initiaux 2025 (art 46 du décret), mais l'établissement respect déjà les trois critères principaux dans son projet de budget initial 2025,

Le tableau présente les ratios de soutenabilité du nouveau décret financier, qui propose des indicateurs en termes de trésorerie en nombre de jours, de fonds de roulement en nombre de jours et de poids des charges du personnel. PSL est au-dessus des seuils fixés.

Focus : FDR et Trésorerie « libres d'emploi » de l'Université

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des réponses aux deux enquêtes annuelles du Ministère portant sur la Trésorerie et le Fonds de roulement de l'Université établies après l'adoption du compte financier 2023.

Solde de trésorerie (compte financier 31/12/2023)	48 721 923
1. Décalages entre les encaissements et les décaissements sur projets pluriannuels financés par un tiers	31 717 785
2. Restes à décaisser sur les opérations ou part d'opérations autofinancées	9 000 000
3. Encaissements et décaissements sur opérations non budgétaires	4 775 330
4. Encaissements exceptionnels en attente d'un renouvellement	0
5. Trésorerie affectée à des activités particulières	2 800 509
6. Provisions pour risques et charges	207 875
Total trésorerie non libre d'emploi	48 589 428
Total trésorerie libre d'emploi	1 142 495

La trésorerie fléchée est constituée en majeure partie de recettes encaissées sur les contrats et non consommées intégralement

Analyse du FDR : Synthèse		Montant (En €)
Fonds de roulement net global (FRNG) au 31/12/2023		21 469 410
Restes à réaliser sur programmes d'investissement, PREF, CVEC et SCSP		20 227 500
Provisions		388 192
TOTAL Fonds de roulement non libre d'emploi		20 615 682
TOTAL Fonds de roulement libre d'emploi		853 728

Le montant du FDR « non fléché » s'élève à 853K€. Le détail des restes à réaliser figure dans le tableau ci-contre.

Intitulé du programme (préciser dans l'intitulé CPER, Opération Campus, Plan de relance...)	Restes à exécuter sur financements de tiers déjà tirés au 31/12/2023 (€)
COMP	2 988 500
Achat immobilier	9 000 000
Fin de transition LABEX Grands projets	3 900 000
SCSP - PHNR	388 000
Carte étudiant européenne	600 000
Contrôle d'accès - PRAI	350 000
Locaux (renovation, loyer et aménagement)	800 000
Institut Mutualiste Montsouris	120 000
Conventionnements dont contrats doctoraux	2 289 000
TOTAL	20 227 500

La présentation est complétée par un affichage du fonds de roulement libre d'emploi (850k€) et de la trésorerie libre d'emploi de l'Université (1M€), qui fait suite à une enquête annuelle que le ministère effectue sur les comptes financiers de l'établissement. Le tableau de droite en détaille la composition. On y retrouve l'enveloppe qui avait été fléchée dans le cadre de la fin de la transition des grands programmes, avec les avances sur le COMP notamment.

Le fonds de roulement disponible s'établit donc à 850k€ sur un total de 20,6M€.

Le directeur général des services adjoints aborde ensuite la vision consolidée Université/Fondation.

Tableau 2025 des autorisations budgétaires consolidé

Budget Grand Etablissement				
DEPENSES			RECETTES	
	AE	CP		
Personnel	14 961 511	14 961 511		
Fonctionnement	108 561 300	72 752 937		75 436 791
Investissement	2 912 000	2 912 000		
TOTAL	126 434 811	90 626 448		75 436 791
Solde budgétaire				-15 189 657

Budget FGS				
DEPENSES			RECETTES	
	AE	CP		
Personnel	6 716 224	6 716 224		
Fonctionnement	15 167 832	17 680 832		18 876 689
Investissement	1 024 000	1 024 000		
TOTAL	22 908 056	25 421 056		18 876 689
Solde budgétaire				-6 544 367

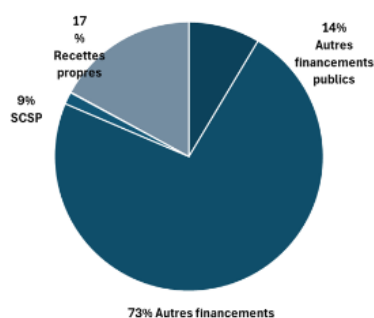
Présenté en dépenses et en recettes à titre informatif

Budget PSL				
DEPENSES			RECETTES	
	AE	CP		
Personnel	21 677 735	21 677 735		
Fonctionnement	123 729 132	90 433 769		94 313 480
Investissement	3 936 000	3 936 000		
TOTAL	149 342 867	116 047 504		94 313 480
Solde budgétaire				-21 734 024

Le total des AE s'établit à 149M€, à 116M€ pour les CP, soit un total de recettes de 94M€. Ce niveau élevé comporte notamment le lancement des grands programmes, pour 36,5M€ d'AE cette année.

Origines des financements

	Montant Bi2025	%
Subvention pour charge de service public	8 094 557 €	9%
Autres financements de l'Etat	68 696 767 €	73%
Autres financements publics	1 369 112 €	1%
Fiscalité affectée	59 000 €	0%
Recettes propres	16 094 044 €	17%
TOTAL	94 313 480 €	100%



Au niveau agrégé, la SCSP représente 9 % du total des recettes (comptabilité budgétaire).

Les « recettes propres » (provenant des activités de recherche contractuelles, de formation type formation continue ou apprentissage etc...) sont évaluées à 17 %

La typologie des financements est similaire entre l'Université et la Fondation sur cette vue consolidée. Le poids de la SCSP s'établit à 9 % des recettes, les autres

financements de l'État restant majoritaires à 73 %, tandis que les recettes propres ne représentent que 17 % de cette représentation.

Le Président rappelle que certains financements de l'État et publics relèvent des ressources propres. Il propose en conséquence de remplacer la dénomination « ressources propres » par « ressources autres que la Subvention pour charge de service public qu'en provenance de l'État ». PSL est ainsi une des universités à avoir le plus de ressources propres. C'est une université intensive en recherche qui se nourrit essentiellement d'appels à projets en recherche. Ces ressources propres témoignent de l'engagement des communautés, des enseignants-chercheurs, des chercheurs, et des personnels administratifs. Il indique qu'il n'a de cesse d'inviter les tutelles à ne pas considérer les ressources propres comme acquises, mais à les utiliser comme un effet de levier pour faire davantage. Le Président rappelle sa volonté de diversifier ces ressources propres, afin de moins dépendre des appels à projets et avoir davantage de ressources propres pérennes émanant d'activités qui seraient moins soumises à d'éventuels chocs extérieurs.

Tableau consolidé 2025 des emplois

Budget Grand Etablissement		
ETPT		
Sous plafond	Hors plafond	Total
35,6	164,9	200,5

Budget FCS		
ETPT		
Sous plafond	Hors plafond	Total
	79,5	80

Budget consolidé		
ETPT		
Sous plafond	Hors plafond	Total
36	244	280

L'ETPT ou l'équivalent temps plein travaillé est une unité de décompte des effectifs physiques (selon la période d'activité et la quotité de temps de travail de l'agent)

Le directeur général des services adjoint poursuit avec la vision consolidée des emplois, qui affiche un total de 280 ETPT, dont 244 hors plafond.

Focus sur postes administratifs – Université et fondation

Les dépenses dédiées aux postes des personnels administratifs représentent 77% des dépenses de masse salariale.

	FINANCEMENT		IDEX et MESRI		Total En M€	Total %
	En M€	%	En M€	%		
2021	2 090,9k€	24%	6 710,8k€	76%	8 801,6k€	100%
2022	3 774,0k€	34%	7 374,7k€	66%	11 148,7k€	100%
2023	4 174,5k€	34%	8 080,7k€	66%	12 255,3k€	100%
2024	7 081,8k€	45%	8 747,8k€	55%	15 829,6k€	100%
2025	7 475,4k€	45%	9 317,3k€	55%	16 792,7k€	100%

ETPT 2025	
AAP et mises à disposition	128,9
IDEX et MESRI	114,0
Total général	242,9

Financements selon le type de fonctions

	AAP et mises à disposition	IDEX et MESRI	Total général
FONCTIONS SUPPORTS	14%	35%	49%
FONCTIONS SOUTIENS	31%	20%	51%
Total général	45%	55%	100%

Les dépenses ont évolué de +90% en 5 ans, en raison principalement de la montée en charge de certains appels à projets structurants tels que DEMOES et IDES.

Les postes administratifs sont financés à 45% par des projets

Les postes administratifs représentent 77 % des dépenses de masse salariale, soit une croissance importante correspondant au développement de l'activité. Y figurent les modalités de financement associées, avec une proportion de 45 % / 55 %.

Situation patrimoniale

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget Initial N	PRODUITS	Budget Initial N
Personnel	21 627 735	Subventions de l'Etat	85 025 394
Dont charges de pensions civiles	-50 000	Fiscalité affectée	59 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	94 662 876	Autres subventions	3 047 517
		Autres produits	24 513 782
TOTAL DES CHARGES	116 290 611	TOTAL DES PRODUITS	112 645 693
Résultat prévisionnel : bénéfice		Résultat prévisionnel : perte	3 644 918
TOTAL EQUILIBRE	116 290 611	TOTAL EQUILIBRE	116 290 611

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget Initial N	RESSOURCES	Budget Initial N
Insuffisance d'autofinancement	3 035 066	Capacité d'autofinancement	
Investissements	3 936 000	Financement de l'actif par l'Etat	2 872 000
Remboursement des dettes financières		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
TOTAL DES EMPLOIS	6 971 066	Autres ressources	
AUGMENTATION du FONDS DE ROULEMENT		Augmentation des dettes financières	
		TOTAL DES RESSOURCES	2 872 000
		DIMINUTION du FONDS DE ROULEMENT	4 099 066

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget Initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice	-3 644 918
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 184 252
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	574 400
CAF ou IAF	-3 035 066

Les tableaux ci-dessus présentent le compte de résultat, la capacité d'autofinancement ainsi que la situation patrimoniale (Emploi/Ressources) consolidés des budgets de l'Université et de la FCS PSL.

En situation patrimoniale consolidée PSL grand établissement + Fondation, on constate un total de produits de 112M€ face à 116M€ de charges, soit un résultat prévisionnel déficitaire de 3,6M€ et une diminution du fonds de roulement de 4M€. L'explication est la même que celle précédemment évoquée : le choix politique a consisté en un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement.

Agrégats financiers (Université + FCS)

Université	Budget initial 2025
Charges	88 395 515 €
Produits	84 729 415 €
Résultat comptable	-3 666 100 €
CAF/IAF	-3 559 433 €

Variation du Fonds de roulement	-3 599 433 €
Variation de la trésorerie	-15 189 657 €
Niveau final de la trésorerie	28 254 788 €

Fondation	Budget initial 2025
Charges	27 896 096 €
Produits	27 916 278 €
Résultat comptable	21 182 €
CAF/IAF	524 367 €

Variation du Fonds de roulement	-499 633 €
Variation de la trésorerie	-6 544 367 €
Niveau final de la trésorerie	18 598 851 €

Université + FCS	Budget initial 2025
Charges	116 290 611 €
Produits	112 645 693 €
Résultat comptable	-3 644 918 €
Hors prélèvement FDR	
Résultat comptable	-3 644 918 €
DONT :	
Atterrissage des Labex	3 270 783 €
Fonds pour les réfugiés	200 000 €
Carte européenne	200 000 €
Résultat comptable "corrigé"	25 865 €

PSL a souhaité financer 3 actions exceptionnelles (atterrissage financier des Labex, fonds d'aide aux réfugiés et carte européennes) via un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement de l'Université, à hauteur de 3,6 M€.

Le BI 2025 de l'Université a été élaboré en tant compte de ce prélèvement exceptionnel sur FDR. C'est pourquoi il présente un résultat comptable déficitaire à hauteur de - 3,6 M€.

Le résultat comptable « consolidé » de l'exercice, corrigé de ce prélèvement exceptionnel, s'avère positif à hauteur de 25 k€.

Evolution 2021-2025 des autorisations budgétaires

Université	BI 2020	BI 2021	BI 2022	BI 2023	BI 2024	BI 2025	Variation 2020/2025
TOTAL RECETTES	15,6M€	31,6M€	45,4M€	50,5M€	78,9M€	75,4M€	383%
TOTAL CP	15,4M€	31,7M€	46,0M€	53,6M€	97,5M€	90,6M€	489%
TOTAL AE	15,1M€	31,4M€	36,3M€	43,7M€	87,7M€	126,4M€	735%
Solde budgétaire	0,2M€	-0,1M€	-0,6M€	-3,0M€	-18,7M€	-15,2M€	

Fondation	BI 2020	BI 2021	BI 2022	BI 2023	BI 2024	BI 2025	Variation 2020/2025
TOTAL RECETTES	27,0M€	17,4M€	16,7M€	17,7M€	20,7M€	18,9M€	-30%
TOTAL CP	35,4M€	18,1M€	20,0M€	20,3M€	24,0M€	25,4M€	-28%
TOTAL AE	26,7M€	17,9M€	17,6M€	19,5M€	22,0M€	22,9M€	-14%
Solde budgétaire	-8,4M€	-1,7M€	-3,3M€	-2,5M€	-3,3M€	-6,5M€	

Université + FCS	BI 2020	BI 2021	BI 2022	BI 2023	Budget Initial 2024	Budget Initial 2025	Variation 2020/2025
TOTAL RECETTES	42,6M€	49,0M€	62,1M€	68,3M€	99,6M€	94,3M€	121%
TOTAL CP	50,8M€	50,8M€	66,0M€	73,8M€	121,5M€	116,0M€	128%
TOTAL AE	41,8M€	49,2M€	53,9M€	63,2M€	109,7M€	149,3M€	257%
Solde budgétaire	-8,2M€	-1,9M€	-3,9M€	-5,5M€	-21,9M€	-21,7M€	

Les tableaux ci-dessus présentent l'évolution des recettes et des dépenses en comptabilité budgétaire (GBCP) depuis le budget initial 2020 (voté fin 2019) jusqu'au budget initial 2025 (voté fin 2024).
Pour rappel, l'Université (Grand établissement) a été créée par le décret 2019-1130 du 5 novembre 2019.

Le DGSA passe à la présentation consolidée des différents budgets initiaux de recettes et de dépenses, qui marquent une croissance importante. Il fait état de changements de périmètres, avec une diminution relative du budget de la Fondation.

Evolution 2021-2025 des agrégats patrimoniaux

Université	BI 2020	BI 2021	BI2022	BI2023	BI2024	BI 2025	Variation 2020/2025
Charges	15,4M€	31,6M€	45,6M€	52,8M€	96,4M€	88,4M€	475%
Produits	15,5M€	31,8M€	46,2M€	52,8M€	96,5M€	84,7M€	447%
Résultat	0,1M€	0,1M€	0,7M€	0,0M€	0,2M€	-3,7M€	
CAF	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,2M€	-3,6M€	
Variation du FDR	0,1M€	0,1M€	0,2M€	-0,7M€	-1,0M€	-3,6M€	
Trésorerie au 31/12	1,6M€	5,4M€	3,0M€	6,3M€	31,4M€	28,3M€	

Fondation	BI 2020	BI 2021	BI2022	BI2023	BI2024	BI 2025	Variation 2021/2025
Charges	32,6M€	22,3M€	24,6M€	26,5M€	31,6M€	27,9M€	-14%
Produits	33,4M€	23,4M€	26,6M€	27,7M€	31,6M€	27,9M€	-16%
Résultat	0,8M€	1,1M€	2,0M€	1,2M€	0,0M€	0,0M€	
CAF	0,9M€	1,3M€	2,1M€	1,3M€	0,3M€	0,5M€	
Variation du FDR	0,0M€	0,0M€	0,1M€	0,1M€	0,9M€	-0,5M€	
Trésorerie au 31/12	8,0M€	8,8M€	12,4M€	16,8M€	26,3M€	18,6M€	

Université + FCS	BI 2020	BI 2021	BI2022	BI2023	BI2024	BI 2025	Variation 2020/2025
Charges	47,9M€	53,9M€	70,1M€	79,4M€	127,9M€	116,3M€	143%
Produits	48,9M€	55,2M€	72,8M€	80,6M€	128,1M€	112,6M€	131%
Résultat	0,9M€	1,3M€	2,7M€	1,2M€	0,2M€	-3,6M€	
CAF	1,1M€	1,4M€	2,2M€	1,3M€	0,5M€	-3,0M€	
Variation du FDR	0,1M€	0,1M€	0,2M€	-0,7M€	-0,1M€	-4,1M€	
Trésorerie au 31/12	9,6M€	14,2M€	15,4M€	23,1M€	57,7M€	46,9M€	

Les tableaux ci-dessus présentent l'évolution des principaux agrégats en comptabilité patrimoniale (GBCP) depuis le budget initial 2020 (voté fin 2019) jusqu'au budget initial 2025 (voté fin 2024). Pour rappel, l'Université a été créée par le décret 2019 -1130 du 5 novembre 2019.

Cette présentation de la comptabilité patrimoniale permet d'évaluer l'évolution des principaux agrégats depuis le budget initial 2020.

Tableau agrégé des emplois des établissements composantes

Catégories d'emplois		Emplois sous statut Etat		Emplois financés hors SCSP	Global
		En ETPT		En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		66	959
	Non permanents	CDI		30	257
		CDD		782	1 147
		Contrats doctoraux		273	360
	S/total EC		1 563	1 150	2 713
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS		853		-	853
BKTSS	Permanents	Titulaires		29	906
	Non permanents	CDI		304	531
		CDD		849	1 059
	S/total Bktss		1 314	1 182	2 496
Totaux		3 729		2 332	6 062

Le tableau ci contre présente le total agrégé du tableau des emplois des établissements composantes selon l'unité de décompte en ETPT (Equivalent temps plein travaillé), des effectifs physiques (selon la période d'activité et la quotité de temps de travail de l'agent)

La dernière partie consiste en la présentation agrégée des budgets initiaux de tous les établissements-composantes de PSL, dont PSL Siège et la Fondation PSL, ainsi que les Arts Déco-PSL et l'Ecole d'architecture Paris Malaquais-PSL.

On constate un total de 6 062 ETPT, avec une division entre enseignants-chercheurs de 45 %, des élèves fonctionnaires stagiaires des ENS de 14 % et des personnels administratifs pour 41 %.

Autorisations budgétaires

DEPENSES		
	AE	CP
	2025	2025
Personnel	431 550 907	431 550 907
Fonctionnement	275 211 723	228 051 069
Investissement	60 401 285	85 709 811
Intervention	3 275 044	9 972 365
TOTAL DES DEPENSES	770 438 959	755 284 152

RECETTES	
	2025
Recettes	690 708 403
Subventions pour charges de service public	328 951 809
Autres financements de l'Etat	72 921 207
Fiscalité affectée	1 079 799
Autres financements publics	106 287 593
Recettes propres	181 457 995
TOTAL DES RECETTES	690 708 403
Solde budgétaire	-64 575 749

Solde budgétaire (CP – Recettes) = – 64,5M€

Le tableau ci contre présente le total agrégé des autorisations budgétaires des budgets des établissements composantes en dépenses (Autorisations d'engagement et Crédits de Paiement) et en recettes. Le périmètre inclus l'Ensad et Malaquais

Vient ensuite la même représentation des autorisations budgétaires AE (770M€), CP (755M€) et recettes (690M€), soit un solde budgétaire déficitaire de -64,5M€.

Autorisations budgétaires

Dépenses (AE)	BI 2024	BI 2025	Variation
Chimie Paris-PSL	21 522 842 €	20 001 886 €	-7%
CNSAD - PSL	4 594 636 €	7 790 988 €	70%
Dauphine - PSL	123 116 646 €	125 068 696 €	2%
ENC - PSL	12 912 268 €	13 081 524 €	1%
ENS - PSL	147 294 601 €	153 971 667 €	5%
EPHE - PSL	48 100 600 €	49 883 815 €	4%
ESPCI Paris-PSL	84 907 180 €	73 409 649 €	-14%
Fondation PSL	22 002 523 €	22 908 056 €	4%
Mines Paris-PSL	101 410 000 €	108 187 810 €	7%
Observatoire de Paris - PSL	44 774 928 €	44 382 986 €	-1%
PSL - Siège	87 666 722 €	126 434 811 €	44%
ENSAD	18 324 250 €	21 794 457 €	19%
Malaquais	4 145 515 €	3 522 634 €	-15%
Total général	720 802 711 €	770 438 959 €	7%

Dépenses (CP)	BI 2024	BI 2025	Variation
Chimie Paris-PSL	20 357 053 €	21 503 299 €	6%
CNSAD - PSL	5 131 686 €	10 712 731 €	109%
Dauphine - PSL	119 063 988 €	131 807 549 €	11%
ENC - PSL	12 912 268 €	13 081 524 €	1%
ENS - PSL	145 689 194 €	155 186 579 €	7%
EPHE - PSL	49 343 600 €	49 894 105 €	1%
ESPCI Paris-PSL	84 907 180 €	73 409 649 €	-14%
Fondation PSL	23 953 357 €	25 421 056 €	6%
Mines Paris-PSL	103 410 000 €	110 193 210 €	7%
Observatoire de Paris - PSL	44 524 533 €	44 445 436 €	0%
PSL - Siège	97 549 439 €	90 626 448 €	-7%
ENSAD	22 776 938 €	25 398 632 €	12%
Malaquais	3 877 870 €	3 063 934 €	-6%
Total général	733 497 106 €	755 284 152 €	3%

Solde budgétaire (Recettes – crédits de paiements) : - 64,5 M€

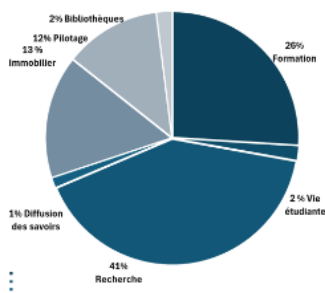
Recettes	BI 2024	BI 2025	Variation
Chimie Paris-PSL	17 980 559 €	17 983 264 €	0%
CNSAD - PSL	4 564 790 €	7 139 056 €	56%
Dauphine - PSL	116 962 760 €	121 954 885 €	4%
ENC - PSL	12 388 744 €	12 114 049 €	-2%
ENS - PSL	143 074 089 €	146 463 408 €	2%
EPHE - PSL	47 710 600 €	48 126 234 €	1%
ESPCI Paris-PSL	84 907 180 €	73 409 650 €	-14%
Fondation PSL	20 682 177 €	18 876 689 €	-9%
Mines Paris-PSL	99 207 320 €	104 601 000 €	5%
Observatoire de Paris - PSL	42 660 541 €	41 821 508 €	-2%
PSL - centre	78 892 945 €	75 436 791 €	-4%
ENSAD	19 738 714 €	19 713 386 €	0%
Malaquais	2 870 313 €	3 068 483 €	7%
Total général	691 640 732 €	690 708 403 €	0%

Le tableau suivant indique les variations entre les différents budgets, essentiellement en progression.

Dépenses par destinations

Destinations	Chemin	OSAD	Dauphine	ENS	ENS	ESME	ESPCI	Fondation	Immo	PSL	Observatoire	OSAD	Métropole	Total
Formation	4,00M€	1,20M€	58,00M€	4,20M€	34,20M€	8,00M€	3,40M€	0,70M€	14,50M€	20,20M€	2,00M€	7,20M€	1,30M€	194,70M€
Bibliothèques et documentation	0,00M€	0,00M€	4,00M€	1,10M€	5,70M€	0,30M€	0,30M€	0,10M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€	13,90M€
Recherche	32,00M€	0,00M€	14,70M€	2,90M€	62,40M€	81,00M€	25,40M€	1,80M€	71,70M€	44,40M€	26,10M€	1,50M€	0,00M€	305,80M€
Diffusion des savoirs et musées	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,30M€	0,70M€	1,30M€	0,10M€	0,10M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€	5,70M€
Immobilier	0,00M€	0,00M€	18,20M€	0,70M€	8,00M€	1,80M€	40,00M€	1,00M€	23,00M€	1,00M€	1,20M€	1,20M€	1,00M€	138,10M€
Pilotage et support	4,00M€	1,00M€	22,00M€	2,30M€	18,00M€	5,80M€	5,00M€	7,00M€	0,00M€	11,20M€	7,00M€	3,00M€	1,00M€	92,50M€
Vie étudiante	0,00M€	0,00M€	5,30M€	0,00M€	4,80M€	0,10M€	0,10M€	0,00M€	0,00M€	1,10M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€	15,00M€
Total	21,50M€	30,70M€	131,80M€	13,10M€	155,20M€	49,80M€	73,40M€	25,40M€	110,20M€	85,00M€	44,40M€	25,40M€	3,70M€	749,00M€

	Montant B12025	%
Formation	194 805 711 €	26%
Bibliothèque et savoirs	13 904 725 €	2%
Recherche	305 851 908 €	41%
Diffusion des savoirs	9 675 628 €	1%
Immobilier	118 007 734 €	16%
Pilotage & Support	92 453 740 €	12%
Vie étudiante	15 004 831 €	2%
TOTAL	749 634 152 €	100%

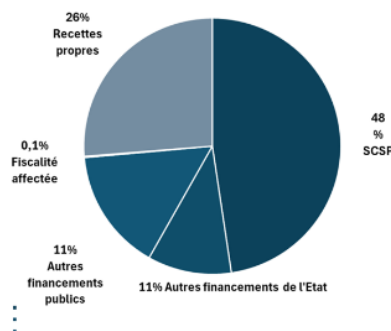


Les montants agrégés sont présentés en crédits de paiements (CP).
La subvention de l'Université à la fondation est neutralisée dans cette présentation.

Puis, les dépenses sont spécifiées selon leurs grandes catégories de destination. Il apparaît clairement que la recherche au niveau du périmètre global de PSL pèse pour 41 % des dépenses totales en CP, la formation pour 26 %, la vie étudiante pour 2 %, les bibliothèques pour 2 %, la diffusion des savoirs pour 1 %, l'immobilier pour 16 % et le pilotage et supports pour 12 %.

Origines des financements

	Montant B12025	%
Subvention pour charge de service public	328 961 809 €	48%
Autres financements de l'Etat	72 921 207 €	11%
Autres financements publics	106 287 593 €	15%
Fiscalité affectée	1 079 799 €	0%
Recettes propres	181 457 995 €	26%
TOTAL	690 708 403 €	100%



Au niveau agrégé des budgets des établissements composantes, la SCSP représente 48 % du total des recettes.

S'agissant de l'origine des financements, la subvention pour charge de service public pèse pour 48 % contre 52 % pour les ressources propres, avec un poids prépondérant des recettes de type formation continue et partenariats.

Situation patrimoniale

	Charges	Produits	Résultat Comptable
Chimie Paris-PSL	19 374 353 €	19 068 569 €	-305 784 €
CNSAD - PSL	5 722 788 €	5 546 176 €	-176 612 €
Dauphine - PSL	122 700 000 €	121 839 327 €	-860 673 €
ENC - PSL	14 475 984 €	14 220 690 €	-255 294 €
ENS - PSL	154 402 189 €	152 596 588 €	-1 805 601 €
EPHE - PSL	50 574 101 €	50 687 660 €	113 559 €
ESPCI Paris-PSL	36 502 242 €	36 502 242 €	0 €
Fondation PSL	27 895 096 €	27 916 278 €	21 182 €
Mines Paris-PSL	110 274 000 €	107 421 000 €	-2 853 000 €
Observatoire de Paris - PSL	44 571 315 €	44 129 911 €	-441 404 €
PSL - centre	88 395 515 €	84 729 415 €	-3 666 100 €
ENSAD - PSL	22 779 368 €	20 634 467 €	-2 144 901 €
Malaquais-PSL	3 262 934 €	3 128 483 €	-134 451 €
Total général	700 929 884 €	688 420 806 €	-12 509 078 €

Le tableau ci-dessus présente les volumes agrégés des BI prévisionnels des charges et des produits des établissements, ainsi que le résultat comptable (Produits-charges). Au niveau global, le résultat comptable est déficitaire de -12,5 M€

	CAF	BI2025
Chimie Paris-PSL		732 716 €
CNSAD - PSL		-108 934 €
Dauphine - PSL		3 259 327 €
ENC - PSL		-205 294 €
ENS - PSL		194 399 €
EPHE - PSL		793 559 €
ESPCI Paris-PSL		404 529 €
Fondation PSL		524 367 €
Mines Paris-PSL		1 029 442 €
Observatoire de Paris - PSL		732 984 €
PSL - centre		-3 559 433 €
ENSAD - PSL		-1 683 665 €
Malaquais-PSL		5 549 €
Total général		2 119 546 €

Le tableau ci-dessus présente un indicateur clef, la capacité d'autofinancement (CAF). Au niveau global, la CAF est positive à hauteur 2,1 M€. La CAF mesure la capacité de l'établissement à autofinancer sa croissance et notamment ses investissements.

La situation patrimoniale montre que la majorité des établissements-composantes affichent un résultat comptable déficitaire. La capacité d'autofinancement demeure positive.

Fonds de roulement & Trésorerie

Niveau FDR	BI2024	BI2025	
Chimie Paris-PSL	3 552 471 €	3 857 106 €	9%
CNSAD - PSL	1 885 627 €	1 509 504 €	-20%
Dauphine - PSL	34 264 519 €	28 433 277 €	-17%
ENC - PSL	1 644 083 €	691 834 €	-58%
ENS - PSL	17 599 792 €	21 956 425 €	25%
EPHE - PSL	2 832 377 €	3 822 901 €	35%
ESPCI Paris-PSL	7 757 000 €	7 757 000 €	0%
Fondation PSL	16 047 438 €	15 547 805 €	-3%
Mines Paris-PSL	16 143 053 €	17 389 418 €	8%
Observatoire de Paris - PSL	9 889 557 €	7 965 630 €	-19%
PSL - centre	14 040 837 €	20 295 723 €	45%
ENSAD - PSL	7 083 525 €	7 210 930 €	2%
Malaquais-PSL	817 859 €	1 022 367 €	25%
Total général	133 558 138 €	137 459 920 €	3%

Niveau Trésorerie	BI2024	BI2025	
Chimie Paris-PSL	3 683 408 €	2 876 483 €	-22%
CNSAD - PSL	2 003 509 €	1 699 616 €	-15%
Dauphine - PSL	42 211 436 €	45 436 214 €	8%
ENC - PSL	2 333 492 €	1 586 623 €	-32%
ENS - PSL	23 024 942 €	25 504 785 €	11%
EPHE - PSL	3 683 408 €	8 752 025 €	138%
ESPCI Paris-PSL	16 422 810 €	16 422 810 €	0%
Fondation PSL	26 254 628 €	18 595 851 €	-29%
Mines Paris-PSL	22 625 814 €	23 880 032 €	6%
Observatoire de Paris - PSL	9 248 247 €	8 464 387 €	-8%
PSL - centre	31 395 532 €	28 254 788 €	-10%
ENSAD - PSL	7 004 822 €	7 040 068 €	1%
Malaquais-PSL	1 124 076 €	991 383 €	-12%
Total général	191 016 124 €	189 505 065 €	-12%

Ratio de soutenabilité budgétaire	BI2025	Seuil
Trésorerie en nombre de jours (trésorerie/CP hors investissement)*360 CP hors investissement	96 jours	30 jours
FDR en nombre de jours CP hors investissement (FDR/CP hors investissement)*360	74 jours	15 jours

Au niveau des budgets agrégés, les ratios fixés par le nouveau décret financier concernant les niveaux de trésorerie et de fonds de roulement prévisionnels (au 31/12/2025) sont respectés.

Les projections montrent un fonds de roulement à hauteur de 137M€ et une trésorerie à hauteur de 189M€. Ces deux indications sont utiles pour évaluer les ratios de soutenabilité du nouveau décret. Cette vision agrégée montre que les seuils sont respectés.

Masse salariale

Dépenses de personnel (CP)	BI2024	BI2025	
Chimie Paris-PSL	11 938 954 €	13 119 070 €	10%
CNSAD - PSL	2 869 400 €	3 107 400 €	8%
Dauphine - PSL	90 737 000 €	93 800 000 €	3%
ENC - PSL	10 238 131 €	10 842 696 €	6%
ENS - PSL	96 570 659 €	105 194 221 €	9%
EPHE - PSL	40 673 130 €	42 681 178 €	5%
ESPCI Paris-PSL	19 182 795 €	21 492 392 €	12%
Fondation PSL	6 321 872 €	6 716 224 €	6%
Mines Paris-PSL	72 778 000 €	75 930 000 €	4%
Observatoire de Paris - PSL	30 088 479 €	30 782 900 €	2%
PSL - centre	12 606 262 €	14 961 511 €	19%
ENSAD-PSL	11 104 968 €	11 605 504 €	5%
Malaquais-PSL	1 361 443 €	1 317 811 €	-3%
Total général	406 471 093 €	431 550 907 €	6%

Principaux facteurs d'évolution

- Hausse du CAS Pension (non compensation)
- GVT (non compensation)
- Mesures gouvernementales de revalorisation salariale (compensation partielle)
- Hausse des effectifs, en lien avec le développement de l'activité

Ratio de soutenabilité budgétaire	BI2025	Seuil
Poids des charges de personnels charges de personnel / produits encaissables	66%	83%

Au niveau des budgets agrégés, le ratio fixé par le nouveau décret financier concernant le poids des charges de personnel est respecté.

Le troisième indicateur de soutenabilité concerne le poids des charges de personnel. Le ratio fixé par le nouveau décret, établi à 60 %, est respecté.

Le Président le remercie. Il signale, dans le cadre de sa prise de fonction, avoir demandé un audit financier afin de mieux comprendre la trajectoire à moyen terme et dresser un bilan de l'existant. Cet audit permettra de déceler d'éventuelles fragilités et de mettre en place les instruments favorables à la consolidation budgétaire et au développement des ressources propres pérennes. Les résultats seront présentés en conseil d'administration.

Il ajoute avoir également demandé un diagnostic sur l'organisation RH de l'Université avec l'aide d'un cabinet extérieur. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement administratif et de favoriser une meilleure qualité de vie au travail.

La directrice générale des services annonce que les premiers résultats de l'audit financier seront disponibles à partir de mars.

Le Président annonce qu'une séance d'information sera organisée sur le sujet.

Un administrateur souhaite disposer de ce projet de budget agrégé. Le document sera transmis, indique le Président.

Un administrateur souligne la situation déficitaire de l'ensemble des budgets et explique qu'elle est liée à des surcharges non compensées par l'État, alors qu'elles l'étaient traditionnellement : les établissements ne créent donc pas des déficits. Cela touche en particulier l'augmentation des salaires, dont il se réjouit par ailleurs, mais aussi des CAS pension. L'ENS-PSL est ainsi confrontée à des augmentations de salaire non compensées, notamment pour les élèves non-fonctionnaires. Les établissements se développent, créent des espaces et des services d'appui, répondent à des appels à projets, mais n'ont pas de quoi financer le gestionnaire du centre des données, qui constitue la pépite de l'IA de l'École normale et de PSL, avec le Collège de France et d'autres. Les établissements s'inscrivent ainsi dans une double courbe

de restrictions budgétaires et de mesures non compensées d'une part et de dynamique de développement d'autre part.

Le Président partage ce propos : les déficits sont proportionnels aux décisions de non-compensation prises par l'État. Les revalorisations de points d'indice et les points de CAS pension sont une bonne chose en soi, mais ne peuvent être directement supportés par les établissements. Les derniers ajustements opérés par le Sénat ne sont pas encourageant, même si la CAS pension est compensée à 50 %, ce qui est moins mauvais qu'annoncé. Reste que les 50 % restants devront être financés. En outre, la loi de programmation de la recherche (LPR) est répartie sur plusieurs années et la marche annuelle ne sera que d'un tiers par rapport aux prévisions initiales.

Une personnalité qualifiée juge qu'un tel scénario était écrit d'avance. Le Président en convient, mais dresse un parallèle avec la loi de programmation militaire, qui ne fait pas nécessairement l'objet du même traitement.

Une personnalité qualifiée invite à ne pas verser dans une fausse naïveté sur la LPR : il était prévisible que les marches fortes n'avaient pas de recettes en face.

Une administratrice relève de nombreux va-et-vient sur les CAS pensions depuis novembre. Parallèlement, les crédits de France 2030 ont été amputés. PSL se retrouve coincée dans un rôle d'hébergeur. Les financements sur appels à projets existent toujours, mais les laboratoires sont désormais sans doute plus riches que les établissements et il devient difficile de les accompagner correctement. Une telle situation ne saurait perdurer. Une stratégie collective doit être définie par les établissements et par PSL.

Le Président partage ces propos. Une trajectoire financière à long terme doit être construite, qui s'appuiera sur les résultats de l'audit. Il remercie le directeur général des services adjoints et la direction financière pour le travail présenté et réalisé.

D. Rapport annuel de la cellule d'écoute et de veille

Le Président cède la parole à Florence BENOIT-MOREAU, vice-présidente Vie étudiante et Responsabilité sociale.

Le service de vie étudiante de PSL s'est employé à monter des structures qui n'existaient pas, selon une échelle mutualisée.

La cellule d'écoute et de veille s'est l'an passé enrichie d'une personne en charge du montage des plans d'égalité femmes-hommes et des politiques associées. Elle contribue aussi aux démarches d'EELISA sur ces sujets. Cette personne est intégrée au sein de la cellule IDEA, en partie financée par le COMP. Elle travaille sur l'intégration, la diversité, l'égalité et l'accessibilité. Le travail porte également sur le schéma directeur du handicap. Une autre personne travaille sur la responsabilité environnementale et une autre sur les aides sociales. Cette cellule est toute récente. La personne qui les a rejoints sur le pilotage de la cellule d'écoute et de veille est arrivée en mars dernier.

La cellule d'écoute et de veille est un des objets organisationnels partagés par l'ensemble des établissements-composantes. Elle dispose de 40 membres bénévoles formés, issus de 11 établissements-composantes. Chaque fois, entre 3 et 5 membres issus de chaque établissement travaillent ensemble, avec le concours de la communauté académique, des personnels administratifs et des étudiantes et étudiants.

La CEV couvre un périmètre d'action portant sur les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les situations de discrimination. Après avoir communiqué sur les VSS, elle déploiera une campagne d'affichage sur les sujets de discrimination, souvent plus complexes à démontrer. La cellule est aussi saisie sur des cas de RPS par les personnels, qui, pour des raisons d'efficacité, sont souvent renvoyés aux conseillers terrain.

48 prises de contact de la CEV ont été effectuées en 2024, contre 30 l'année précédente, ce qui confirme la dynamique de croissance depuis 2021, date de sa création. Parmi ces 48 prises de contact, 14 d'entre elles ont abouti à un groupe d'écoute. Les autres actions consistent en du conseil ou de la réorientation. Parfois, les prises de contact ne font l'objet que d'un seul échange, mais restent sans suite.

10 cas ont été transmis aux directions d'établissement. La cellule elle-même a réalisé une enquête administrative. Elle n'y procède qu'au cas où la cellule n'a pas été saisie pour l'écoute initiale. Une réflexion est en cours sur la manière d'optimiser la gestion de cette partie enquête, qui est coûteuse pour chacun des établissements.

Florence BENOIT-MOREAU aborde la question de la sensibilisation et indique que chaque établissement assure en général les aspects de formation des primo-arrivants, qu'ils soient personnels ou étudiants. L'action repose sur le partage de bonnes pratiques et de conseils, ainsi que sur de la formation à destination des personnels (deux formations de deux jours). En parallèle, les formations inter-associatives montent en puissance.

Une personnalité qualifiée demande combien de cas parmi ont fait l'objet d'une sanction et compare la situation au monde de l'entreprise, où pléthore de signalements ont produit l'effet inverse aux effets attendus, avec des personnes qui se sont senties harcelées par le processus, ce qui a entraîné un mouvement de machine arrière des entreprises, afin de cibler davantage les cas.

Florence BENOIT-MOREAU indique que tous les processus n'ont pas abouti. La cellule assure un lien avec chaque direction d'établissement et procède aux relances nécessaires pour savoir ce qu'il est arrivé par la suite. Ce travail mérite tout de même d'être affiné, afin de définir une procédure qui permette de le consigner.

Un administrateur suggère de présenter les bilans de ce qui a été fait au sein de chaque établissement à l'occasion d'une prochaine séance. Il serait intéressant de rassembler ces données, sans vouloir pour autant en tirer quelque conclusion que ce soit, en toute confidentialité, et dans le respect total de la règle.

Florence BENOIT-MOREAU indique le lancement de l'enquête diagnostic. Le questionnaire sera envoyé aux établissements dans le courant du premier trimestre 2025.

Une élue apprécie la proposition de l'administrateur sur le devenir des procédures, même si ce travail n'est pas forcément indicatif des vraies raisons desdites procédures et qu'il pourrait également révéler des problèmes propres à telle et telle procédure. Florence BENOIT-MOREAU indique que tous les cas transmis aux établissements ne demandent pas une enquête. Il s'agit parfois de simples recommandations.

Le Président remercie sa vice-président et ses équipes. Il retient l'idée de consolider les bilans des établissements en vue de disposer d'une photographie globale.

Un administrateur indique qu'en cas de signalement, le résultat, côté judiciaire, n'est pas toujours aisé à suivre.

Le Président en convient. En marge de la conversation, il indique que le directoire a décidé, à l'unanimité, de suspendre la présence de PSL au sein du réseau social X et salue la démarche commune de tous les établissements-composantes.

E. Rapport HCERES de l'Université PSL

Ce rapport d'évaluation intégrée fait suite à la visite, du 20 au 22 février 2024, du comité présidé par M. Jean WINAND, professeur d'égyptologie et premier vice-recteur honoraire de l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique.

Il s'est appuyé sur le rapport d'autoévaluation remis par PSL Siège et ses composantes, dont il a souligné la qualité. Il complète, sur les parties recherche et formation, le rapport de sortie de l'établissement public publié en juillet 2022 et qui portait sur la partie fonctionnement de l'université.

Le Président invite aux questions ou remarques sur ce rapport.

En réponse à un élu, la directrice générale des services indique que le prochain CA est fixé au 13 mars et sera notamment consacré aux comptes financiers. Un prochain est prévu en juin, mais la date exacte sera décidée après les élections.

Une élue évoque une communication de la part du comité Palestine. Le document qu'ils avaient préparé lui a été remis. Elle l'envoie aux membres du conseil d'administration. Les membres dudit comité l'ont chargé d'informer le conseil d'administration qu'ils seraient intéressés par la liste des conventions partenariales en cours.

Le Président répond que les demandes de convention doivent être adressées au chef de l'établissement concerné et ne peuvent porter sur les partenariats institutionnels, comme précédemment évoqué.

Il remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur engagement, très important pour l'établissement.

La séance est levée.